

N° 504 - Jeudi 23 Juin 1938 - 1 fr. 75

DETECTIVE

La maffia de la Progue

Lire, pages 2 et 3, la
suite des révélations de
Marcel MONTARRON
sur l'affaire Lyon et Cie.

qui le dirige, et qui pourtant exécute point par point les consignes reçues ; de cet imposant passager de premières classes à son complice qui est, peut-être, ce matelot graissant, dans les flancs du navire, les machines, ou ce stewart en veste blanche, servant, au bar, des boissons glacées, ou bien ce convoyeur de sleeping vérifiant les numéros des couchettes... telle est cette mafia de la drogue qui étend sur le monde ses tentacules empoisonnées, et dont l'affaire Lyon vient de faire entrevoir l'extraordinaire et redoutable puissance.

Une tâche ingrate

L'un des plus grands fournisseurs de drogue du marché américain a été arrêté sous la pression de l'ambassade des Etats-Unis, et mis, provisoirement, hors d'état de poursuivre sa néfaste activité. Sa bande traquée par la police, est cernée. Mais jusques à quand ?

En vérité, aucune tâche ne paraît plus ingrate que celle qui consiste à confondre ceux qu'on appelle : « les barons de la drogue ».

Il y a mafia et mafia. Comme celle des trafiquants d'armes, la mafia de l'opium est l'une des plus redoutables et des plus puissantes : elle est internationale, elle sert des intérêts insoupçonnables, elle s'appuie sur les fortunes que depuis des années elle a amassées, elle opère avec le maximum de chances et le minimum de risques : rien ne se prête mieux aux ruses de la contrebande que de la poudre blanche — aucune infraction n'est plus malaisée à établir juridiquement, puisque la seule preuve convaincante est la détention de la marchandise prohibée. Est-il besoin de dire que les maîtres du trafic international n'ont jamais sur eux, ou chez eux, le moindre échantillon d'héroïne ou de cocaïne ? Comment, dans ces conditions, établir leur culpabilité ?...

Il y a, évidemment, des exceptions. Lorsque, par exemple, Angelo Yandosco, un des principaux membres de la mafia de la drogue, fut arrêté à Paris, en 1937, cinq cents kilos d'opium furent découverts à son domicile, 8, rue de Balzac. Il n'en fut pas moins relâché, sous caution, par la justice française. Il s'empressa de prendre la fuite, fut repris à La Havane et réexpédié à Sing-Sing, où il termine actuellement sa peine.

Pour Lyon, il en va tout autrement. On sait quelles sont les charges actuellement retenues contre lui. On

C'est par le Simplon-Orient-Express qu'une grande partie de la base — morphine ou de l'héroïne réussit à passer en France.

de la justice. Il se cache toujours sous cette démarche un désir de vengeance, souvent machiavélique et dont, souvent, nous ne découvrons l'origine que longtemps plus tard...

Le commissaire Albayez a, vous le savez, la délicate et passionnante mission de diriger, à la Sûreté nationale, le service de la répression du trafic des stupéfiants. Il est secondé dans cette lourde tâche, par deux excellents policiers, l'inspecteur principal Clavel, les inspecteurs Blanc-Garin et Joyeux. Leur service, qui porte le nom d'Office International, est de création relativement récente (octobre 1933). Il fonctionne, conformément aux conventions de Genève, en liaison avec les offices similaires de Berlin, de Vienne, de Londres, du Caire et de Washington.

Le trafic international de la drogue entre l'Europe et l'Amérique a pris son essor en 1928.

Dès cette époque naîtra la plus formidable organisation clandestine de contrebande qu'on ait jamais connue et qui, sans trêve, tiendra en échec les polices coalisées des deux mondes.

Lyon fait alors partie de la bande Eliopoulos, et, pour le compte des deux Grecs, prospecte la Chine. Mais, au retour, Lyon trouve sans doute trop faible la part qui lui revient. Il rompt avec les frères Eliopoulos, et devient, avec Del Gratio, le ravitailleur des frères Newmann. Une troisième bande ravitaille en drogue le marché américain : le groupe Al Spitzer-Fleishmann, dont les fournisseurs sont les frères Taranto.

Deux fabriques travaillaient alors, à Paris, pour le trafic illicite. Aucun obstacle ne s'opposait à la sortie du poison. Il suffisait, par un certificat de douane, de démontrer que pas un gramme n'était vendu en France pour la consommation locale. Mais un premier coup allait être porté à la puissante mafia de la drogue. Le décret du 20 mars 1930, modifiant la loi de 1916, allait, en effet, réglementer la fabrication des stupéfiants. Il autorisait certaines fabriques, supprimait les autres, et mettait fin à l'activité des courtiers en toxiques. La répercussion de ces mesures restrictives allait se faire sentir sur tout le trafic clandestin.

Car les fabriques fermées, ou sévèrement contrôlées, des laboratoires clandestins vont s'installer un peu partout. La région parisienne en voit naître un certain nombre : à Livry-Gargan, à Argenteuil, à Bagnolet, à Montmorency, à Rosny-sous-Bois, et même en plein Paris (Faubourg-Saint-Honoré, boulevard Lefèbvre). Chaque bande s'adjoint un ou deux chimistes. L'arrestation de Henri Guibon, opérée l'autre jour par le commissaire Albayez, a montré que les techniciens de la drogue sont soigneusement recrutés : Guibon, avant de travailler pour le trafic illicite, ne faisait-il pas partie du Comptoir des Alcaïdes ?

Chimistes, convoyeurs, courtiers, acheteurs, distributeurs, chaque jour la redoutable mafia étend son formidable réseau, ses repaires, ses arsenaux, ses centres d'approvisionnement.

Chaque jour aussi, la mafia de la drogue multiplie ses crimes et ses exécutions.

Car les vrais gangsters de la « came » ne sont

Clovis Vafiedis, un transporteur de drogue, qui fut arrêté, à la frontière austro-hongroise, porteur de 30 kilos d'opium.

Bernard Pessis, arrêté à Cannes, était l'un des chimistes de la bande Lyon et Cie.

PRENEZ la carte du monde. Sur cette carte, entourez d'un trait rouge, Istanbul, Sofia, Belgrade, d'une part ; Marseille, Paris, le Havre, New-York, Montréal, Chicago, d'autre part. Soulignez encore là-bas, vers les mers de Chine, Osaka, Changhaï, Tientsin et Dairen. N'oubliez pas aussi Alexandrie, Port-Saïd, Smyrne, Le Pirée, Trieste. Reliez d'un pointillé toutes ces villes. Vous aurez ainsi tracé le réseau des routes du poison...

J'écrivais ces lignes, en 1933, et je n'y trouve aujourd'hui, après plus de cinq ans, rien à changer. Du Japon à New-York en passant par le Havre !

Des rives du Bosphore aux bars des Champs-Élysées ! Le décor est vaste comme l'univers ! Animez maintenant ce fameux panorama de tout ce qui circule dans l'espace, de tout ce qui relie les nations entre elles par-dessus les frontières, rien ne sera superflu : ni le grand paquebot noir et blanc qui remonte la mer Rouge, ni ce rapide aux voitures bleues qui longe, en Bulgarie, le défilé de la Nichava ; ni cet avion qui survole les flèches de pierre de Strasbourg. Ajoutez enfin à ces quelques images les chaînes de l'engrenage : Du trafiquant à l'acheteur, de l'acheteur au convoyeur, du convoyeur au grossiste, des hommes de main aux trafiquants internationaux, de ce gentleman qui descend dans les palaces, voyage en pulmann et possède un yacht de plaisance, à l'obscur comparse qui ignore le nom de l'homme

lui reproche d'avoir financé plusieurs laboratoires clandestins de stupéfiants, et, notamment, l'un d'eux, qui fit explosion rue du Faubourg-Saint-Honoré.

Mais Lyon réplique :

— J'ai obtenu un non-lieu dans cette affaire. Je suis victime d'une conjuration, ourdie par mes anciens amis et par M. Wait, attaché à l'ambassade des Etats-Unis. S'ils ont tous juré ma perte, n'est-ce pas parce qu'ils servent les intérêts d'une autre bande, d'un autre « gang ».

Vengeances machiavéliques

Gangs rivaux ?

Bien sûr, Lyon doit avoir des raisons particulières de penser qu'il est victime d'une vengeance. N'est-ce pas lui, en effet, qui, jadis, dénonça la bande des frères Eliopoulos, devenue gênante, depuis que les deux Grecs, abandonnant le trafic de la drogue en Extrême-Orient, avaient dirigé, eux aussi, leur activité du côté des Etats-Unis. Il y a, dans ce monde des grands trafiquants, des petits « services » qui ne s'oublient pas, et sur les routes mystérieuses de la drogue, on finit toujours par se retrouver.

— Voyez-vous, me disait l'autre jour, le commissaire Albayez, lorsqu'un informateur vient à nous, pour nous faire quelques confidences, ce n'est pas, est-il besoin de vous le dire, dans l'intérêt exclusif

La Mafia de Dro...

A combien de drames donne lieu le transport de la drogue à destination des États-Unis par les transatlantiques.



pas à Montmartre, parmi les petits revendeurs et les marchands de « neige », mais parmi ces grandes bandes rivales qui amassent leurs scandaleuses fortunes sur les routes qui conduisent à l'enfer des paradis artificiels.

Car plus les intérêts en jeu sont importants, moins on se ménage. Plus les quantités de poison exportées sont énormes, plus la terreur règne, plus les représailles exercées sont impitoyables.

Le règne de la terreur

J'ai déjà parlé, dans mon récent article, du trop fameux Jack Diamond, qui fut aux États-Unis, l'ennemi public n° 1, à propos d'une affaire de cent kilos d'héroïne expédiés par Lyon aux États-Unis. La marchandise était « convoyée » par un ami de Bacula, un certain Kauffer, diplomate autrichien, et qui, lui aussi, utilisait la précieuse valise diplomatique. Deux hommes de Jack Diamond surgirent, dans la chambre d'hôtel où était entreposée l'héroïne, et s'en emparèrent. (Jack Diamond, sur l'intervention de Yandosco, devait par la suite, restituer la marchandise.) Mais, entre temps, Kauffer fut exécuté. On le trouva, le lendemain du coup de main de Jack Diamond, assassiné dans sa chambre, par un mystérieux justicier. Il avait les poignets taillés !

En juillet 1934, un navigateur du *Champlain*, un certain Guillaume Rozen, trouve, par hasard, un colis de stupéfiants dans les ventilateurs du bateau. Il s'en empare et écoule le tout pour 47 dollars.

Mais peu après, dans un bar de New-York, Rozen tombe sur les véritables destinataires de la drogue. Il est amené dans un immeuble de Brooklyn, où on lui annonce qu'il est gardé prisonnier et qu'il ne

sera relâché que contre une rançon de 40.000 francs. On l'autorise à demander, par câble, au Havre, la somme exigée à sa femme.

Peu après, un autre navigateur du *Champlain*, Pierre Guette, était enlevé à son tour, dès son arrivée à New-York. On le confronte avec Rozen. Sur menaces de mort, Guette doit prendre une lettre de Rozen qu'il doit remettre à la femme de ce dernier, au Havre. La somme exigée doit parvenir à New-York le 13 août, sinon Rozen sera exécuté.

Deux jours se passent. L'argent n'arrive pas. Le 15 août, on trouve, dans un immeuble de Brooklyn, Rozen exécuté. Il a été torturé.

Une enquête est ouverte : on apprend que le destinataire de la drogue est un certain Serafino Mancuso, un Italien de New-York, condamné depuis, pour trafic, à 40 ans de prison.

Ce n'est pas la dernière fois que l'on entend parler de ce Mancuso et de ses frères, soupçonnés d'avoir pris une part active à l'enlèvement du navigateur Rozen.

En octobre 1936, un certain Morris Schatz est arrêté à New-York, en possession de cent kilos d'opium, provenant d'Europe. Un de ses porteurs est, précisément Pierre Mancuso, frère de Serafino. Il est arrêté, ainsi que plusieurs navigateurs soupçonnés de se livrer au trafic de la drogue entre Le Havre et New-York. Le destinataire est un autre frère Mancuso, surnommé Toni. Il est recherché depuis cette date. Bilan de l'affaire : Schatz fut condamné à 25 ans de prison et 45.000 dollars d'amende ; Serafino Mancuso à 40 ans et 40.000 dollars ; un autre complice, Stato Stattens, à 10 ans.

Pour cent kilos d'opium, avouez que le tarif n'était pas si mal. En 1933, sur une indication précise, la police marseillaise saisit 3.000 kilos d'opium qui

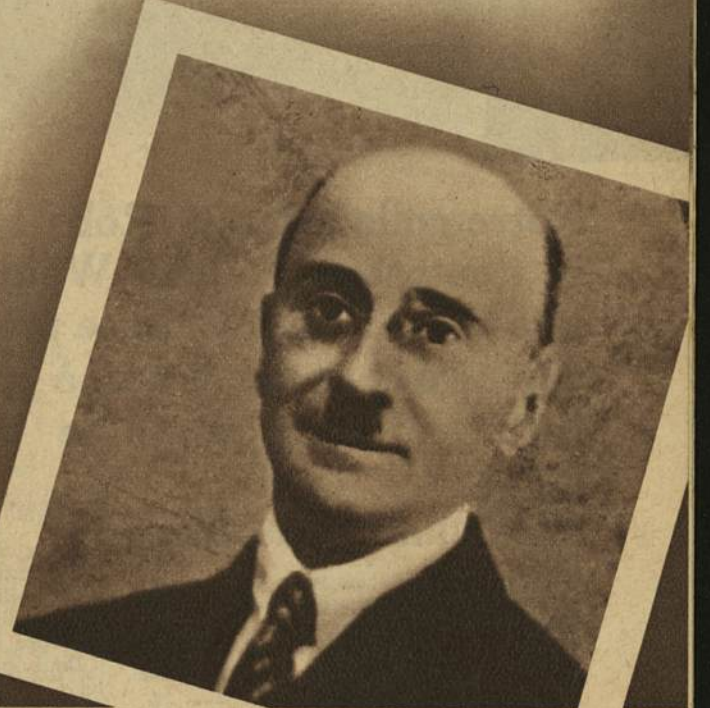
arrivent de Stamboul par mer, en transit pour l'Amérique. Bacula et ses associés sont les bénéficiaires de l'envoi. Quatre comparses sont arrêtés. Ils sont bientôt relâchés et acquittés !...

Les bateaux, les trains internationaux, voilà les deux grands véhicules de la drogue.

Paul Carbone et Spirito sont à Marseille les grands réceptionnaires de la marchandise reçue du Proche-Orient.

Par voie de terre, l'Orient-Express transporte la drogue des Balkans en France.

Et la douane, contre tout ce trafic, que fait-elle ? La douane, évidemment, fait ce qu'elle peut. Des primes importantes lui sont attribuées pour chaque saisie. Mais comment déjouer les ruses des convoyeurs du poison !



Simon Toledo, l'une des chevilles ouvrières de la bande, qui réceptionnait la drogue amenée par des convoyeurs, a été arrêté à Périgueux.

Maffia
la
drogue



Dolly Leplanquais maîtresse de Schatz et ex-maîtresse de Lyon.

Ces ruses, en vérité, n'ont guère changé depuis dix ans : de la valise truquée à la caisse de faux savons, des mille et une « planques » aménagées dans un navire aux cachettes creusées derrière les panneaux des wagons-lits, les procédés sont toujours les mêmes.

Le truc des panneaux dévissés dans le couloir ou le compartiment d'un pullmann est, malgré tout, un peu éventé. Et les douaniers de la ligne du Simplon ne manquent pas, chaque fois qu'ils en ont l'occasion, d'aller visiter les cachettes à poison.

Si bien que les trafiquants décidèrent un jour de se venger. À l'endroit même où ils avaient l'habitude de cacher la drogue, ils placèrent des récipients contenant de l'acide sulfurique.

Les douaniers, sans méfiance, dévissèrent comme d'habitude, le panneau de la planque, plongèrent le bras... Leurs doigts furent atrocement brûlés !

La voilà bien la vraie maffia !

Marcel MONTARRON.

Le mort de Thionville

Traffiquant de drogue ?
Traffiquant d'armes ?
Traffiquant de femmes ?

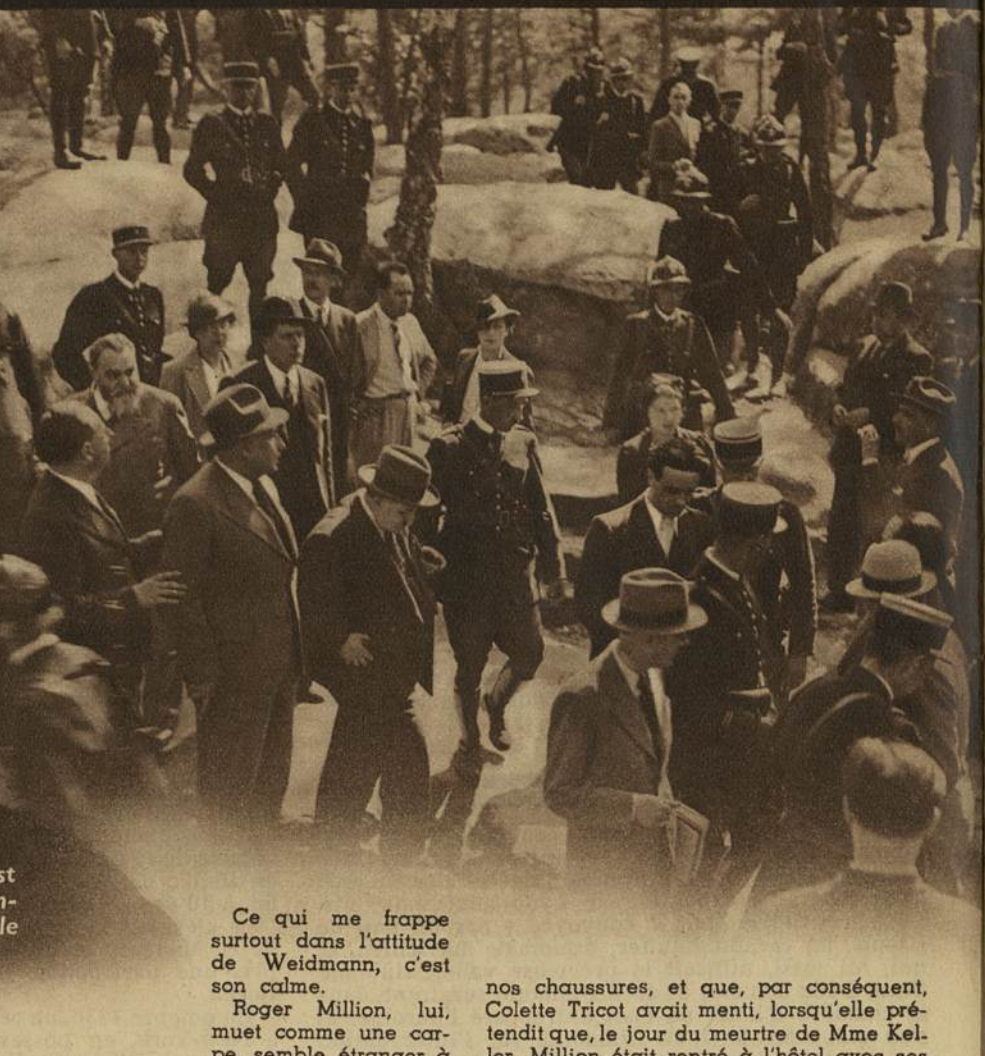
L'étrange mort du train de Thionville était, sans doute, tout cela à la fois. Nos envoyés spéciaux à Thionville croient cependant qu'il s'agit d'un suicide et non d'un crime. On lira leur enquête dans notre prochain numéro.

La Reconstitution de la



L'arrivée de Weidmann et de Million, tous deux escortés de gardes et de...

... gendarmes, est attendue impatiemment par une foule de reporters.



Notre collaborateur Robert Danger a réussi à s'entretenir avec Weidmann pendant une demi-heure. C'est le premier journaliste qui soit parvenu à prendre une interview du monstre de la Voulzie.

Weidmann nous dit...

MESSEURS les journalistes et reporters photographes, retirez-vous, s'il vous plaît; la reconstitution est terminée. Laissez-nous, maintenant, travailler dans le calme.

M. Hennocque, juge d'instruction de Melun, doit, en effet, dicter à son greffier les longues et fastidieuses déclarations des inculpés, aux nombreuses questions qui leur ont été posées pendant la reconstitution de l'assassinat de Mme Keller.

Il est six heures. Les gardes mobiles et les gendarmes surveillent tous les sentiers qui permettent d'accéder à la caverne désormais célèbre.

Avec beaucoup de difficultés, je réussis cependant à tromper la surveillance du service d'ordre impeccable et à m'incorporer au groupe des « ayants droit » autorisés à stationner près de la grotte.

Six pelotons de gardes mobiles, soit cent quatre-vingts hommes, vingt gendarmes sont disséminés dans ce coin de forêt pour faire respecter « la consigne », qui est sévère.

Il ne reste plus sur les lieux du crime que des magistrats, des avocats, des inspecteurs de la 1^{re} brigade mobile, Eugène Weidmann, Roger Million et... un journaliste.

M. Berry, juge d'instruction versaillais, grand spécialiste de « l'affaire », s'entretient avec son collègue de Melun.

M^r de Moro-Giafferi allume sa nième pipe; les rochers et les châtaigniers lui rappellent sa Corse natale, et il évoque devant M^r Henri Géraud la beauté du maquis.

Quant à moi, je me garde bien de circuler au milieu des policiers, et j'évite

soigneusement de prendre la moindre note.

La prudence est de rigueur. Weidmann, « Prince des Assassins », et triste vedette de cette journée radieuse, avec Million, est là, tout près de moi, menottes aux poignets.

Deux gendarmes se tiennent près de lui. Celui qu'on appelle « le Monstre de la Celle-Saint-Cloud », et qui vient de revivre, il y a quelques instants, l'un de ses crimes les plus abominables, dans ses moindres détails, n'est nullement bouleversé.

Il tient dans ses mains un casque de garde mobile, qu'il examine et soupèse.

« Le casque allemand est beaucoup plus lourd », déclare-t-il.

Insensiblement, tout en feignant d'admirer le pittoresque du lieu, je m'approche de Weidmann et, sans éveiller l'attention de personne, je m'assieds près de lui.

« Le tueur », qui a vu défiler tant d'inconnus depuis quelques heures, n'est vraisemblablement pas intrigué par ma présence. Il ne sait pas qui je suis.

Je sais trop qui il est. Il s'en doute, et cela l'indiffère.

Tête à tête avec le "Tueur"

Lorsque j'assistai en décembre dernier aux répugnantes et tragiques exhumations de miss Jean de Koven, Fromer et Mme Keller, je ne pensais pas qu'un jour, il me serait permis de me trouver face à face avec leur assassin, l'un des plus grands criminels de l'époque.

Six mois plus tard, presque jour pour jour, je me retrouve, en effet, à Barbizon, près de la caverne des Brigands, en compagnie de celui qui abattit là, à quelques mètres d'où nous sommes, la malheureuse Strasbourgeoise.

Ce qui me frappe surtout dans l'attitude de Weidmann, c'est son calme.

Roger Million, lui, muet comme une carpe, semble étranger à tout ce qui peut se faire ou se dire autour

de lui, et regarde fixement, dans la vague. Ses yeux fuient ceux du « tueur ».

Weidmann, au contraire, sans cynisme apparent d'ailleurs, paraît goûter les charmes de cette fin d'après-midi en forêt.

Si je l'interroge, me répondra-t-il? Je lui tends une cigarette.

Il l'accepte.

Et, le plus naturellement du monde, la conversation s'engage, comme si nous étions de vieilles connaissances.

— Ce déplacement, me confie-t-il, est assez pénible; j'ai dû répondre à une foule de questions, mais malgré cela je suis mieux qu'à la prison Saint-Pierre.

Un des gendarmes qui nous écoute abonde dans le sens de Weidmann et ajoute : « Je comprends ça, on est au grand air et ça sent moins le « clochard. »

Weidmann l'approuve et sourit en pensant à ses co-détenus.

— Vous me demandez, poursuit-il, si je m'habitue à ma nouvelle vie en cellule? Sachez que je suis résigné.

« Au début, j'ai beaucoup souffert, non pour moi, mais pour les miens.

« Je ne me fais aucune illusion sur mon sort.

« Je n'ai aucun intérêt à mentir, je sais ce qui m'attend : ma seule fierté, c'est de dire maintenant toute la vérité... »

« Aussi, voyez-vous, je ne puis jamais me tromper lorsqu'on m'interroge, car je n'ai besoin de rien inventer.

Weidmann dit tout cela très posément, avec un léger accent étranger.

Et, pour m'inciter à ne pas mettre en doute sa parole, il me fixe franchement et avec insistance.

Son regard, indéfinissable et profond, je l'avoue, m'impressionne.

Sa voix chaude et douce me surprend. Ses mains fines et soignées m'étonnent.

J'ai du mal à réaliser que ce parfait gentleman, courtois, distingué et timide, n'est, après tout, qu'un horrible assassin.

Je ne peux me le représenter, lui, ce monstrueux récidiviste du crime, étranglant la gracieuse et jeune danseuse américaine.

Ça un « tueur »!

Et pourtant, lui-même me précise certains points particuliers de ses crimes...

— Je comprends que M^r Henri Géraud fasse tout son possible pour défendre Million; tout à l'heure, après la reconstitution, il nous a fait déchausser pour montrer au juge que nous n'avions pas de sable dans

nos chaussures, et que, par conséquent, Colette Tricot avait menti, lorsqu'elle prétendit que, le jour du meurtre de Mme Keller, Million était rentré à l'hôtel avec ses chaussures pleines de sable.

« Ceci ne veut rien dire, car aujourd'hui, c'est très différent : nous n'avons pas enterré de cadavre. »

C'est logique et éffarant.

En cherchant la rue Victor-Noir

Depuis la découverte du corps de Roger Leblond, un dimanche matin, dans la rue la plus déserte de Neuilly, bordée d'un côté par un cimetière désaffecté et de l'autre par quelques habitations espacées, on pensait que l'assassin connaissait particulièrement bien les lieux.

Or, cette thèse ne cadrait plus pour Weidmann, nouvellement arrivé en France, sauf, évidemment, en admettant la participation de Million au crime.

Je pose alors, perfidement, cette question à Weidmann :

— Le jour du meurtre de Roger Leblond, qui vous a indiqué la rue Victor-Noir, pour y déposer le cadavre? J'habite moi-même Neuilly, à 300 mètres de cette sombre et discrète rue, et je vous assure que je l'ignorais avant le crime. Vous aussi sans doute?

— Je ne connaissais pas, c'est vrai, la rue Victor-Noir, me répond-il, mais contrairement à ce que vous pourriez supposer, je l'ai découverte tout seul, sans le secours de personne.

« Je suis parti de « La Voulzie », au volant de la voiture de Couffy; Million conduisait celle de Roger Leblond dans laquelle se trouvait la victime.

« Entre le pont de Suresnes et le pont de Neuilly, nous nous sommes amusés à nous dépasser et, en arrivant à l'avenue de Neuilly, j'ai pris la tête.

« J'ai cherché sur ma droite une rue moins éclairée, dans laquelle je me suis engagé, suivi par Million, puis une autre encore plus déserte, et je suis arrivé, après quelques détours, et sans le savoir, rue Victor-Noir. »

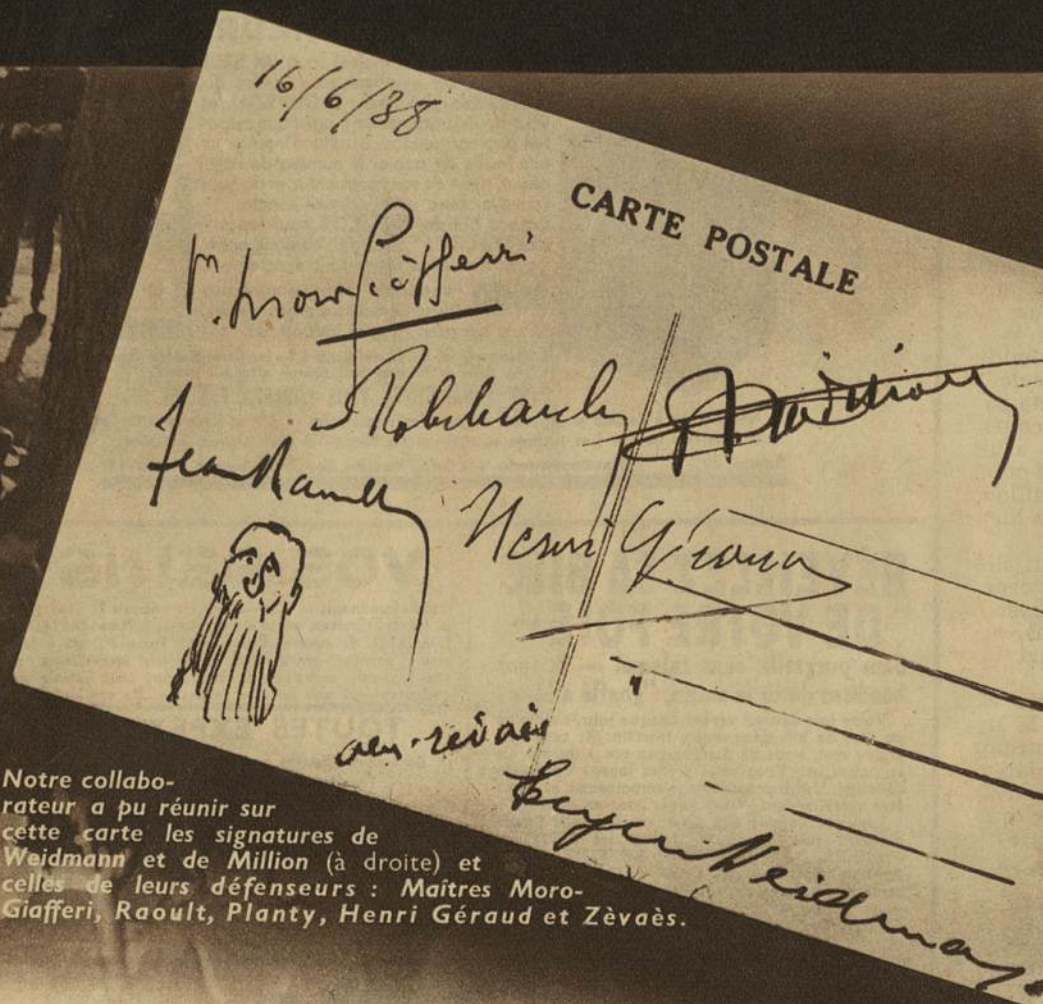
Ce qui prouve que les thèses policières sont souvent fragiles et la réalité souvent fort simple.

Mes mémoires seront sérieux

Weidmann, on le voit, n'accuse pas Million par principe.

Il accepte volontiers son titre d'assassin,

Caverne des Brigands



Notre collaborateur a pu réunir sur cette carte les signatures de Weidmann et de Million (à droite) et celles de leurs défenseurs : Maîtres Moro-Giafferi, Raoul, Planty, Henri Géraud et Zévaès.

mais ne veut, à aucun prix, passer pour un menteur.

— J'écris beaucoup actuellement, me confie-t-il. Ce travail, que je désire faire très sérieusement et complètement, pourra peut-être rapporter quelque argent à mes vieux parents et je compte ainsi les aider un peu.

« Ils en ont bien besoin d'ailleurs, et c'est tout ce que je puis faire pour eux maintenant... »

Et il me montre un gros cahier qu'il porte en permanence dans sa poche, « parce qu'à la prison, il y a des gens trop curieux ».

Je parle avec Weidmann depuis plus d'une demi-heure. J'aurais encore mille et une questions à lui poser, qui me brûlent les lèvres.

Malheureusement, le juge le fait appeler et ses gardes du corps le conduisent auprès du magistrat.

Avant de me quitter, et comme dans le meilleur monde, le « tueur » se tourne vers moi et s'excuse d'être obligé de prendre congé...

J'avoue que, pendant cet entretien, je n'ai jamais eu l'impression de converser avec un monstre six fois assassin, qui tua de sang-froid hommes ou femmes pour quelques francs dévalués.

Les apparences, voyez-vous, sont souvent trompeuses...

Un bandit ne devrait pas avoir une « gueule » d'honnête homme.

Robert DANGER.

Sept mois après...

Et d'abord reconstituer quoi ? Ce qui frappe, évidemment, dans toutes les reconstitutions d'affaires criminelles, c'est leur parfaite inutilité.

Il y a un tel décalage entre le geste du criminel et cette sorte de parade qui consiste à conduire, plusieurs mois après le drame, l'inculpé sur les lieux de son forfait, que la scène ainsi reconstituée semble être jouée par un figurant et non par le créateur du rôle.

Weidmann et Million ont été conduits, l'autre semaine, dans la forêt de Fontainebleau, à cette Caverne des Brigands où fut exécutée par leurs soins la trop confiante Janine Keller.

Weidmann affirme que Million participait à la tragique promenade que, parvenu dans les ténèbres de la grotte, Million éclairait, de sa lampe électri-

que, la nuque blonde de la jeune femme, et que, le crime accompli, il aida à enterrer le corps de la victime à l'endroit même où elle avait été abattue.

Million prétend qu'il n'était pas là. Naturellement, M. Berry, le juge d'instruction de Versailles, voudrait bien savoir qui, des deux, dit la vérité : Weidmann ou Million ?

Pour Weidmann, bien sûr, ce point d'histoire n'a pas une très grande importance. Pour lui, comme on dit, l'affaire est cuite. Weidmann a avoué. Il a avoué ses cinq crimes. Il ne se fait aucune illusion sur son sort.

Ceci dit, il s'agit, ou plutôt il s'agit de savoir si Weidmann, en accusant Million, cherche à entraîner avec lui, à la guillotine, un innocent ou un coupable.

On dira : mais pourquoi ?

La défense de Weidmann déclare : « Vous savez bien que Weidmann, lorsqu'il fut arrêté, prit tout sur lui, et qu'il ne dénonça la participation de Million aux meurtres de Janine Keller et de Leblond que parce que Million se montra, dès le début de l'instruction, indigne de cette générosité. »

— Allons donc ! réplique la défense de Million, est-ce que le nom de Million n'était pas connu, le soir même où fut démasqué Weidmann, est-ce que, s'il avait été autre chose qu'un spectateur inconscient des forfaits de Weidmann, Million serait venu se livrer, alors qu'il avait tout le temps de fuir à l'étranger ?

Telles sont les deux thèses.

Je pense ne surprendre personne en affirmant que la police et la justice ont, pour la première thèse, une préférence marquée.

En vérité, ce qui frappe, lorsque l'on observe les deux hommes, c'est cette sorte d'étrange fascination que dégage la silhouette de Weidmann.

On cherche à se défendre contre cette curieuse impression, qui vous gêne comme une injustice. Et, pourtant, rien ne peut détacher le regard de Weidmann, monstre au visage de brute et aux attitudes de gentleman.

Je ne l'avais qu'entr'aperçu dans les couloirs de l'instruction, au palais de justice de Versailles. J'ai pu le détailler à mon aise, l'autre jour, dans cette forêt de Fontainebleau où il revivait, sous bonne escorte, les dernières heures de Janine Keller.

Le crime avait eu lieu l'automne dernier, alors que les arbres dépouillés



M. Berry, le juge d'instruction de Versailles, arrive à la Caverne des Brigands.

justice procède seulement à la reconstitution de l'un de ses crimes.

Rappelons avec notre éminent confrère Gallus qu'en Amérique l'assassin du petit Timany Cash a été condamné à mort huit jours après son arrestation.

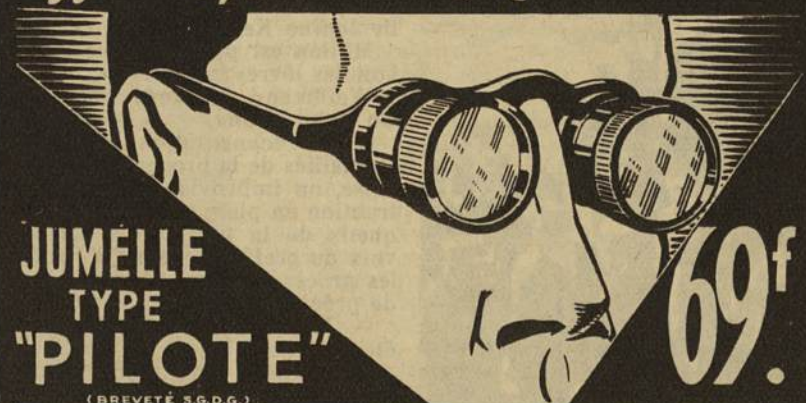
Spectacle à éclipses

On avait annoncé un important service d'ordre. On fit bonne mesure. Trois cents gardes et gendarmes bivouaquaient depuis neuf heures du matin de la lisière du Bas-Bréau jusqu'à cette caverne des Brigands dont la reproduction en cartes postales porte déjà, à l'usage des touristes, cette légende alléchante :

Sous le règne de Louis XV, ce souterrain abrita la bande à Tissier, qui détroussait les voyageurs sur la route de Paris et répandait la terreur dans les environs. C'est aussi dans cette caverne que l'assassin Weidmann y commisit (sic) un de ses crimes en octobre 1937.

Il fallait, pour franchir ces imposants barrages, montrer patte blanche.

Offre spéciale Quantité limitée



JUMELLE
TYPE
"PILOTE"

69^f

N° 9 D Modèle Standard 69 fr. - Modèle luxe 79 fr.

La jumelle pratique, la seule ne fatiguant pas et n'encombrant pas les bras. Extra légère, très puissante. Chaque côté est réglable indépendamment selon l'œil comme dans les jumelles à prismes.

Etui maroquinerie : 12 francs

Envoi contre mandat du montant de la commande ou contre remboursement du montant de la commande, plus 6 frs pour frais de poste.

ALTA

SERVICE
COMMANDES

BESANÇON
(DOUBS)



Weidmann et Million venus de Versailles en voiture cellulaire.



La buvette au cabaretier est transformée en "dépôt".



Les ayants droit sont longuement et sévèrement contrôlés.



Million sort de la Caverne des Brigands.

La police était représentée par M. Sicot, chef de la police d'Etat de Seine-et-Oise, par les commissaires Primborne et Delgay et par l'inspecteur Bourquin qui porte encore, mais dûment stoppé, le chapeau qu'effleura, le jour de l'arrestation, la balle de Weidmann.

Les défenseurs de Weidmann, M^{rs} Moro-Giafferi, M^r Planty et M^r René Jardin; ceux de Million, M^r Henri Géraud et Alexandre Zévaès, se trouvaient réunis, eux aussi, à cette occasion.

Weidmann, en costume bleu, Million en complet gris, tous les deux sans cravate, attendaient depuis onze heures, parqués dans la baraque du cabaretier...

Et vers deux heures de l'après-midi, le spectacle commença : spectacle d'éclipses, d'ailleurs, puisqu'il débuta par une promenade où l'on fit parcourir par Weidmann le chemin qu'il avait suivi, de la route à la caverne, en compagnie de la victime et de Million, assure le tueur. Million ne nie pas bien sûr qu'il ignorait cet itinéraire.

Mais il l'explique ainsi : il était allé en mai 1934, visiter cette caverne, avec Colette Tricot et Jean Blanc, mais il jure qu'il ne s'y trouvait pas, en mai 1937, le jour de l'assassinat de Janine Keller.

Weidmann, impassible, s'arrête et, montrant, parmi les rochers et le sable où les pieds glissent et s'enfoncent, un invisible point de repère, déclare :

— C'est là que j'ai dit à Million d'aller chercher la lampe électrique que nous avions oubliée dans la voiture.

"Je dis la vérité !"

Million hausse les épaules et s'indigne. Mais les voici tous deux dans la caverne des Brigands. La jeune bonne de M^r René Jardin joue le rôle de Janine Keller. On a donné à Million une lampe électrique et prêté à Weidmann un revolver. Cette minute devrait être l'instant vraiment pathétique de la journée : ces ténèbres, ces rochers souterrains, ce sol mou, cette odeur de cave, ce décor glacé d'oubliette et de catacombe... Mais il y a trop de monde : les photographes de l'identité judiciaire installent, tant bien que mal, leur matériel.

Pourtant, on entend Weidmann déclarer de sa voix lente :

— Janine Keller était devant moi. Je l'ai invitée à regarder des graffitis sur les parois. Million éclairait à l'aide d'une lampe de poche. Et voici qu'apparut dans le faisceau lumineux la nuque de la jeune femme. J'ai tiré. Elle a vacillé, fait quelques pas, puis s'est écroulée. Alors, Million m'a dit :

« Je vois comment tu procèdes, la prochaine fois, c'est moi qui tirerai. »

— Ce n'est pas vrai, tu mens, je n'étais pas là, s'écrie Million.

Alors Weidmann laisse tomber sa tête, et de ses yeux étrangement luisants, fixe le sol où fut enterré la malheureuse :

— Je n'ai jamais pensé à ma mère. J'y pense aujourd'hui. Je dis la vérité. Le crime commis, nous sommes sortis. Million et moi, pour voir si le coup de feu avait attiré un promeneur. Il n'y avait personne. Alors nous sommes allés jusqu'à la voiture chercher une pelle, et nous sommes revenus ensevelir Janine Keller dans le sable.

Million est plus pâle encore, et l'on voit ses lèvres trembler.

Weidmann demande une cigarette. On la lui donne.

A la reconstitution succèdent les formalités de la procédure : sur la terrasse, on improvise un cabinet d'instruction en plein air. On entend le cliquetis de la machine à écrire et la voix du greffier relisant, à haute voix, les procès-verbaux. Chacun fait assaut de précisions inutiles.

— Weidmann, c'est bien ça, vous êtes d'accord ?

Il incline la tête, toujours parfait de correction, mais la fatigue creuse ses traits amaigris.

— Il a « fondu », fait remarquer un policier.

La nuit est presque tombée lorsque les deux hommes regagnent la voiture cellulaire. On leur enlève leurs lacets. On les entrave. Et ces deux assassins ressemblent à deux enfants que l'on va coucher, après une journée au grand air.

M. M.



CONCOURS PORTE-BONHEUR.

Voici 9 ELEPHANTS qui à première vue se ressemblent tous. UN SEUL cependant a perdu son corac. C'est cet éléphant sans guide, qui vous portera bonheur ; TROUVEZ-LE et vous pouvez gagner un magnifique appareil photographique. Il suffit d'inscrire sur une feuille de papier le numéro de l'éléphant, privé de son conducteur, et de nous l'envoyer avec votre adresse exacte. Dans le but de PUBLICITE pour les articles "VALORA" nous distribuerons parmi les lecteurs nous répondant exactement.



3000 appareils photographiques avec objectif excellent, viseurs, obturateur pour pose et instantanés.

Chaque personne, qui se conformant à nos conditions répondra dans un délai de 15 jours peut recevoir notre joli cadeau

CET APPAREIL NE VOUS COUTERA PAS UN SOU

Ne remettez pas à demain et répondez de suite, en joignant frs. 3,25 en timbres-poste, et votre adresse exacte. Les timbres vous seront remboursés si vous arrivez trop tard.

Rayon 67 Etablissements VALORA, Rue du Sergent-Maginot, Paris-16^e

RÉVEILLEZ LA BILE DE VOTRE FOIE —

Sans purgatifs, sans calomel — Et vous bondirez du lit le matin, "gonflé à bloc".

Votre foie devrait verser, chaque jour, au moins un litre de bile dans votre intestin. Si cette bile arrive mal, vous ne digérez pas vos aliments, ils se putréfient. Vous vous sentez lourd. Vous êtes constipé. Votre organisme s'empoisonne et vous êtes amer, abattu. Vous voyez tout en noir !

Les laxatifs sont des pis-aller. Une selle forcée n'atteint pas la cause. Seules les PETITES PILULES CARTERS POUR LE FOIE ont le pouvoir d'assurer cet afflux de bile qui vous remettra à neuf. Végétales, douces, étonnantes pour activer la bile. Exigez les Petites Pilules Carters. Toutes pharmacies : Frs. 11,75.

VOS SEINS

sont-ils insuffisants et plats ? Mous et tombants ? Trop gros et lourds ? Ecrivez, en citant ce journal, à Mme PASTEUR-LONGARD, 6, square Albin-Cachot, Paris-13^e, qui a fait vœu d'envoyer gratuitement sa recette merveilleuse et sans danger, adaptée à chaque cas, pour obtenir en quelques jours une poitrine ravissante. Un vrai miracle !

TOUTES EXPERTISES

Documents, Lettres anonymes, Faux, Contrefaçons. Fraudes en écritures comptables, etc.

LABORATOIRES ASHELBE

28, avenue Hoche, Paris. Car : 19-45

M^{me} MAX Voyante, diplôme International, Tarots. Lignes mains. Guide, renseigne, ramène affection. Reçoit t. les jours et dim. et par correspond. 25 fr. 151, rue du Fg-Poissonnière, Paris-9^e (M^o Barbès-Poissonnière-Gare du Nord.)

L'ÉLECTRICITÉ



Pourquoi le traitement par l'électricité guérit :

Le précis d'électrothérapie galvanique édité par l'Institut Médical Moderne du Docteur **LA GRARD** de Bruxelles et envoyé **gratuitement** à tous ceux qui en feront la demande, va vous l'apprendre **immédiatement**.

Ce superbe ouvrage médical de près de 100 pages avec gravures et illustrations et valant 20 francs, explique en termes simples et clairs la grande popularité du traitement galvanique, ses énormes avantages et sa vogue sans cesse croissante.

Il est divisé en 5 chapitres expliquant de façon très détaillée les maladies du

Système Nerveux et de

l'Appareil Urinaire chez l'homme et la femme, les

Maladie des Voies Digestives et du

Système Musculaire et Locomoteur.

A tous les malades désespérés qui ont vainement essayé les vieilles méthodes médicamenteuses si funestes pour les voies digestives, à tous ceux qui ont vu leur affection rester rebelle et résister aux traitements les plus variés, à tous ceux qui ont dépensé beaucoup d'argent pour ne rien obtenir et qui sont découragés, je conseille simplement de demander mon livre et de prendre connaissance des résultats obtenus par ma méthode de traitement depuis plus de 25 années.

De suite ils comprendront la raison profonde de mon succès, puisque le malade a toute facilité de suivre le traitement chez lui, sans abandonner ses habitudes, son régime et ses occupations. En même temps, ils se rendront compte de la cause, de la marche, de la nature des symptômes de leur affection et de la raison pour laquelle, seule, l'**Électricité Galvanique** pourra les soulager et les guérir.

C'est une simple question de bon sens et je puis dire en toute logique que chaque famille devrait posséder mon traité pour y puiser les connaissances utiles et indispensables à la santé. C'est du reste pourquoi j'engage instantanément tous les lecteurs de ce journal, Hommes et Femmes, Célibataires et Mariés, à m'en faire la demande.

C'EST GRATUIT : Ecrivez à M^r le Docteur **M.A. GRARD**, Institut Médical Moderne, 30, Avenue Alexandre-Bertrand à FOREST-BRUXELLES, et vous recevrez par retour du courrier, sous enveloppe fermée, le précis d'électrothérapie avec illustrations et dessins explicatifs.

Affranchissement pour l'Étranger lettres 1,75, cartes 1 fr

Le bagne d'Alcatraz, le "roc" dont on ne s'évade jamais, est peuplé de nombreux snatchers lourdement condamnés.



Du petit Peter Levine, garçonnet joyeux, plein de santé, les kidnapers ont fait un cadavre affreusement mutilé.

Le nouveau terme de slang qui sert à désigner, en U. S. A., le kidnapisme industrialisé, c'est le SNATCH-RACKET (snatch, action de saisir brutalement, d'empoigner, de happer).

Enlevés, torturés, assassinés par les snatchers, le petit Levine, le petit Cash, garçonnets joyeux, pleins de santé et d'allant, ne sont plus que des cadavres informes, hideux, dont on se détourne malgré soi...

Notre collaborateur Harry Grey, qui a suivi, au pays de l'oncle Sam, différentes enquêtes sur des affaires de rapt, expose dans le présent article les raisons pour lesquelles ce « crime fédéral » sévit à nouveau, et décrit dans tous ses détails cette « nouvelle affaire Lindbergh » qu'est devenu le rapt suivi d'assassinat du petit Jimmy Cash.

BRUNO Hauptmann, coupable — nous l'avons démontré ici même — d'avoir pris une part active au rapt suivi d'assassinat du Baby Lindbergh, est mort sur la chaise électrique sans avoir révélé les noms de ses complices.

Suspect, puis inculpé, puis condamné, il a payé seul...

Les policiers américains sont d'accord pour admettre que, quatre-vingt-dix-neuf fois sur cent, les suspects « épinglés » appartiennent à l'un de ces gangs de snatchers, dont la formation est quasi-invariable.

L'équipe comprend un *brain* (cerveau), véritable chef d'entreprise chargé de rechercher une victime « rentable », et de fournir les fonds nécessaires à la réalisation de l'opération. Ensuite vient le *finger* (doigt), personnage d'action, sorte de metteur en scène qui, après avoir longuement observé les allées et venues de la victime choisie, noté ses habitudes, décide du lieu, du jour et de l'heure où s'opérera l'enlèvement dont il établit un minutage précis. C'est ce « doigt » qui se charge de *montrer* la victime aux « gorilles », ou hommes de main, et de superviser la réalisation, par ces costauds, du rapt, du transport et de la séquestration.

Dès que la communication est établie, en vue du versement d'une rançon, entre le « doigt » et les parents de la victime, un personnage « neutre » surgit : c'est l'intermédiaire. De manière générale, la famille fournit les noms et les numéros téléphoniques d'une demi-douzaine d'amis intimes. L'animateur du gang « accepte » un de ces noms, et le va-et-vient secret commence, la police étant tenue à l'écart.

On a connu des intermédiaires cent pour cent honnêtes. On en a connu qui touchaient une commission sur le prix de la rançon. On en a connu

Les SECRETS

du

SNATCH-RACKET



Kelly - le - Mitrailleur, chef-kidnapier, évita de justesse les rigueurs de la Loi Lindbergh, qui le voulaient à la chaise électrique.



Mme Kelly, femme et complice de kidnapier, ne sortira du pénitencier que les pieds devant.

Edgar J. Hoover, roi des "G" — Men, dont les méthodes policières super-modernes ont permis de retrouver le corps du petit Cash et d'arrêter son assassin.

La petite June Robles, que des bandits séquestrèrent pendant dix-huit jours dans une caisse-cercueil...

d'autres qui, bien qu'amis intimes de la victime et de ses parents, avaient — intermédiaires avant la lettre ! — organisé eux-mêmes le *snatch*, d'accord avec les gars de l'underworld — tel ce Loser, gros businessman qui, à deux doigts de la faillite, ne trouva rien de mieux que de « contacter » une équipe de gangsters et de désigner à leurs *colts* son vieil ami, le banquier multimillionnaire Twiney !

Chute verticale du "Snath-Racket"

Je me trouvais, à la fin de l'année 1931, aux Etats-Unis. Les polices établissaient le bilan des affaires de *kidnapisme* qui avaient donné lieu, pendant l'année, à des enquêtes.

Ces cas — j'ai vu les chiffres noir sur blanc — se montaient à *trois cent quarante*.

Près d'un enlèvement par jour !

En 1937, grâce à l'action draconienne des agents du *Federal Bureau of Criminal Investigation* (« G »-Men) ce chiffre était tombé à *dix-huit*.

Il n'est pas exagéré de dire que si la fameuse loi Lindbergh, qui prévoyait la peine de mort pour tout auteur, principal ou complice, d'un rapt *suivi ou non d'assassinat*, avait été appliquée, le chiffre des enlèvements serait tombé à zéro.

La loi Lindbergh a fait passer un vent de panique sur le gangland. Quoi ? La chaise brûlante pour les *snatch-artists*, que la victime soit récupérée morte ou vivante ! Brrr...

A juste titre, les gangsters craignent l'application impitoyable de cette loi.

Aussi, quand les « G »-Men capturent les *kidnapers* de M. Charles Urschell, un des rois du pétrole — enlevé sous la menace des fusils-mitrailleurs dans son propre salon bondé d'invités, au cours d'une brillante soirée ! — l'underworld met d'avance sur les noms des ravisseurs, Kelly dit Kelly la mitrailleur. Mme Kelly son épouse, Harvey Bailey and C°, la croix noire de l'oubli.

M. Urschell, après avoir été affreusement torturé, a été restitué vivant, en échange d'une rançon de 300.000 dollars. L'attorney général ne s'en appuie pas moins sur la loi Lindbergh pour réclamer un verdict de mort, contre les gangsters qui jouent leur chance en plaçant *non coupable*. A la troisième audience — l'attorney craint-il déjà le cas de cassation ou même l'évasion ? — un arrangement est pris, suivant la coutume américaine, entre la défense et l'accusation. Le gang Kelly opère une brusque volte-face. Tous ses membres consentent à plaider coupable, en échange de la promesse qu'on leur fait de ne pas les condamner à mort !

La loi américaine, interdisant d'accorder à un condamné sa libération conditionnelle avant qu'il ait accompli le tiers, au moins, de sa peine, la cour condamne les *snatchers* de M. Urschell à 99 années d'emprisonnement.

Aujourd'hui, Kelly, Bailey and C°, sont au pénitencier d'Alcatraz, le « roc » dont on ne s'évade pas. Ils n'en sortiront que les pieds devant.

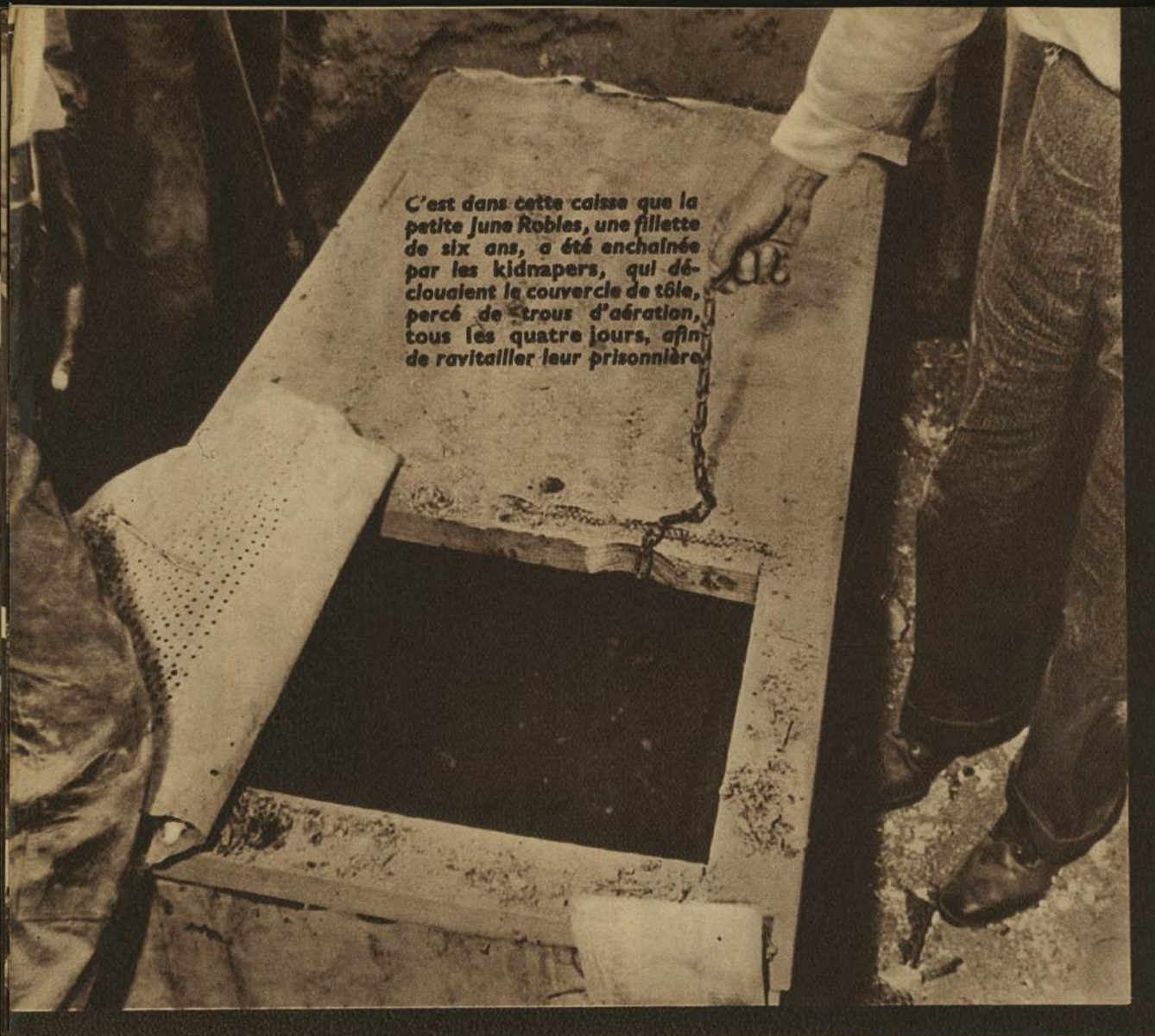
Mais, s'ils avaient été rôtis sur la chaise électrique, sans doute le petit Levine et le petit Cash seraient-ils encore vivants.

Puissances occultes...

La faiblesse de certains magistrats n'est point l'unique cause de la non-application de la loi Lindbergh. Enhardis, pour ne pas dire encouragés par la conclusion de l'affaire Urschell, les gangsters ont commencé à relever la tête. Les puissances occultes ont commencé à les protéger.

Du *shyster-lawyer* (avocat marron) au *political*

Les SECRETS



C'est dans cette caisse que la petite June Robles, une fillette de six ans, a été enchaînée par les kidnapers, qui décloaient le couvercle de tôle, percé de trous d'aération, tous les quatre jours, afin de ravitailler leur prisonnière.

Les hommes qui peuvent s'abaisser à enlever de force un enfant, à le martyriser, ont toujours une mentalité de lâches. Parmi eux, il s'en trouve dont le degré de lâcheté dépasse celui des autres. Ce sont ces pleutres qui, les premiers, souffrent de la « perte de sang-froid » qui leur fait perdre patience, qui les pousse à désirer irrésistiblement la fin de la partie, d'une manière ou d'une autre.

— En voilà assez. Les parents mentent en disant qu'il leur faut encore quarante-huit heures pour réunir la somme. Ils sont en train d'organiser, de mêche avec les *dicks*, un coup fourré. Plaquons tout ! Filons pendant que la voie est encore libre ! Et d'abord...

Avant de filer, les gangsters Holmes et Thurnton, deux des ravisseurs du petit Barcy, tuent froidement ce gamin, comme on tue une bête d'abattoir ! Puis ils fixent au cou du cadavre, à l'aide d'un fil de fer, un lourd bloc de ciment, ramassé dans un tas de gravats, et le jettent dans la vase d'un étang.

Les « G »-Men retrouvent le corps, et, grâce au précieux indice qu'est le bloc de ciment, ils retrouvent les tueurs.

— A mort ! A mort ! crie la foule, sur le passage du camion blindé qui transporte les deux assassins à la prison.

Le soir même, cette foule, dont la fureur croît d'instant en instant, enfonce la porte de la geôle en se servant, comme bélier, d'un poteau télégraphique. Bousculant le sheriff et ses deux *deputies*, les assaillants envahissent le quartier cellulaire :

— A mort Holmes et Thurnton ! A mort ! Arraché à sa cellule, Holmes n'oppose aucune résistance. Sous l'avalanche des coups, il se laisse traîner au dehors. Thurnton, vert d'épouvante, se coule sous son lit, en hurlant sa peur, tandis que les lyncheurs défoncent la grille de sa cage à grands coups de masse. Cinq minutes plus tard, les deux *snatchers*, le visage en sang, les vêtements en lambeaux, sont hissés à la maîtrise branche d'un arbre, dans le crépitement des revolvers qui crachent rageusement leur plomb sur ces cibles vivantes.

Le public a ainsi démontré aux autorités qu'il lui déplait de voir les *snatchers* éviter la chaise brûlante grâce à des artifices de procédure, des combines...

Sous la griffe du « Snatch »

Une réchappée qui revient de loin, c'est la petite June Robles, six ans, que des *snatchers* motorisés ont enlevée en plein jour, à trois cents mètres de la maison de ses parents, à Tuekson (Arizona).

Le gang a préparé son coup avec une précision diabolique.

Dans un trou creusé en plein désert, à 9 milles de Tuckson, les « gorilles » ont placé une sorte de cerceau recouvert de tôle ondulée, percé de quelques trous d'air. C'est dans cette caisse qu'ils enferment et enchaînent la fillette :

— Inutile d'essayer de crier, mignonne. Personne ne t'entendrait... Prends patience, nous allons entrer en communication avec tes parents...

crook (forban de la politique), toute la séquelle des profiteurs du *gangland* ; juges pourris ; greffiers voleurs de documents ; tenanciers de boltes louches, fournisseurs de faux-alibis, de faux témoignages ; que sais-je... toute cette engeance maudite se réveille à nouveau...

L'underworld respire...

M. et Mme Waley et leur ami M. Mahan, chefs d'un gang de *snatchers*, font enlever le petit Weyerhaeuser, un garçonnet de neuf ans. Pour éviter un repérage éventuel, ils décident de ne point séquestrer leur victime, suivant l'usage, dans une cachette isolée, mais, au contraire, de lui faire voir du pays.

Lui faire voir du pays... c'est une façon de parler. Mahan ligote l'enfant, et l'enfourne dans la malle arrière de sa voiture.

— Comme cela, ricane-t-il, si les « *dicks* » nous donnent la chasse, leurs premières balles seront pour le gosse !

Pendant trois jours — la voiture va parcourir plus de 1.200 milles ! — le petit Weyerhaeuser, à demi suffoqué, mourant de faim et de soif, est brinqueballé à grande vitesse sur les plus durs chemins, voire, lorsqu'il s'agit de passer d'un Etat dans un autre, à travers champs. La nuit, Mahan stoppe son véhicule dans un sous-bois, loin de tout lieu habité. Les Waleys tirent l'enfant de sa prison roulante, l'enchaînent à un arbre, lui donnent un sandwich et un peu d'eau. Le troisième jour, les négociations sont enfin menées à bien ; la rançon exigée — 200.000 dollars ! — est versée par les parents du jeune garçon. Mahan palpe les liasses de banknotes, fait briller un sourire cruel, et, tirant son *coll* :

— Je vais mettre deux balles dans la tête du Kid. Comme cela, nous serons sûrs qu'il ne parlera jamais ! C'est Mme Waley qui s'interpose :

— Rengaine ton pétard.

Consulté, Waley désapprouve sa femme. Mais elle tient bon, et le petit Weyerhaeuser, installé à nouveau dans sa malle, est conduit sur un chemin isolé, où les gangsters lui rendent enfin la liberté :

— Marche droit devant toi. A six milles d'ici, il y a un village...

Arrêtés, les Waleys s'en sont tirés : Monsieur, avec

soixante ans, madame, avec vingt ans. Quant à Mahan, son bail à Alcatraz porte le maximum de quatre-vingt-dix-neuf ans.

Tout comme le gang Kelly, le gang Waley échappait à la chaise électrique.

Une fois de plus, la loi Lindbergh n'y trouvait pas son compte.

« Lynching-party »

N'ayant plus à redouter l'« électrocution automatique », des kidnapers de San-Francisco enlèvent un soir, le jeune Barcy, onze ans, fils d'un marchand de bois. Deux jours plus tard, les parents reçoivent une lettre des ravisseurs : « Nous vous rendrons votre fils sain et sauf moyennant une rançon de 75.000 dollars. Faites diffuser, à la radio, les noms et numéros de téléphone de quatre intermédiaires possibles. Nous choisirons. Surtout, pas de police entre nous, pas de combines. Nos pistolets sont braqués sur votre fils. A la moindre fausse manœuvre de votre part, nous l'abattons comme un chien. »

Le danger de mort auquel est exposé la victime d'un *snatch* s'aggrave de minute en minute — le fait est connu — au fur et à mesure que se déroulent les négociations. Certes, la victime est terrorisée. Mais ses ravisseurs ne le sont pas moins. La hantise d'un piège possible, est toujours présente à leurs esprits. Leurs nerfs s'effilochent. Leur humeur tourne à l'aigre. Et pourtant ils ont multiplié les précautions. Leur victime, ils l'ont emmenée de nuit, après lui avoir bandé les yeux, dans une bicoque isolée. Ils l'ont enchaînée dans la cave. Chaque fois que le « doigt », communique par téléphone avec l'intermédiaire, il choisit une cabine différente, située à quatre ou cinq cents kilomètres du lieu où l'otage est séquestré...



Près de Princeton, les « G »-Men s'acharnent à retrouver des traces de l'enlèvement du petit Jimmy Cash, dont la bronste ne rendra, hélas ! que le cadavre.



Le petit Jimmy Cash (ci-contre, à g.) dormait paisiblement quand un *snatcher* l'arracha brutalement à son lit pour le mener à la mort. M. Cash, (ci-dessus) père du malheureux bambin, avait inutilement payé la rançon...



RETS "SNATCH-RACKET" Du

Pendant quatre jours et quatre nuits, la petite June Robles est abandonnée en plein silence désertique, dans son étroite prison. Les bandits lui ont laissé un sac de biscottes et une bouteille thermos remplie d'eau. Les branchages qui recouvrent le cercueil de l'enterrée vivante ne la protègent point de la chaleur des journées et pas davantage de la fraîcheur des nuits, dont le silence n'est troublé que par le rampelement des bêtes qui cherchent à se couler dans l'horrible caisse...

Ravitailée au bout de quatre jours, puis derechef abandonnée; puis ravitaillée à nouveau — les négociations sont ardues! — la petite June Robles est demeurée en tout dix-huit jours dans son cercueil!

Plus heureuse que le petit Lévine, la fillette fut délivrée, avant l'expiration des négociations, par une patrouille composée de Rangers et de Vigilantes, ces policiers du désert.

Ce fut en vain qu'on garda cette délivrance secrète et que l'on organisa une embuscade.

Mystérieusement prévenus, les kidnapers, de qui les parents attendaient une communication téléphonique, disparurent sans laisser de traces.

Une nouvelle "affaire Lindbergh"

C'est ainsi que les Américains qualifient le rapt suivi d'assassinat du petit James (Jimmy) Cash, cinq ans...

L'affaire date du mois dernier.

Dans la banlieue de Princeton, (Floride) un policeman chargé de surveiller la grand-route aperçoit peu après vingt-deux heures, une puissante voiture verte roulant à toute allure. Plusieurs hommes occupent la voiture. Au milieu d'eux, un enfant qui pleure. Les snatchers viennent bel et bien de « remettre ça ». Un « gorille » s'est introduit, à Princeton, dans la maison de M. Cash, concessionnaire régional de postes d'essence, a brutalement arraché de son lit le petit Jimmy, et l'a emporté au galop.

Peu après minuit, le malheureux père reçoit un coup de téléphone des ravisseurs. Il apprend que la rançon de son fils est fixée à dix mille dollars. Aussitôt, il prévient, en bon citoyen, la police, tout en la suppliant de ne pas intervenir activement avant qu'il ait versé la rançon et repris possession de son enfant.

Au premier rendez-vous fixé, nul kidnapper — ont-ils déjà eu peur? — n'est présent. M. Cash, qui est tout prêt à verser les dix mille dollars, téléphone à nouveau à la police. Les « dicks » rappellent à la maison du rapt, tiennent une conférence avec M. Cash. Durant l'entretien, les hommes entendent le bruit d'une vitre brisée. Un message, lesté d'une grosse pierre, tombe à leurs pieds. Quelques lignes d'une écriture déguisée informent M. Cash « qu'il a tort de mêler la police à cette affaire ». Tient-il, oui ou non, à revoir son petit Jimmy vivant? Alors qu'il vient, seul, au rendez-vous que l'intermédiaire des bandits lui fixe pour le lendemain matin à cinq heures...

A l'heure indiquée, M. Cash se rencontre, près d'une cabane abandonnée, ayant appartenu à un nègre, avec l'intermédiaire, auquel il remet les dix mille dollars de la rançon. Puis il rentre chez lui, et s'efforce de prodiguer à sa femme les paroles les plus rassurantes :

— L'affaire est réglée. Sois tranquille, notre petit va nous être rendu d'un instant à l'autre...

Mais les heures passent, et l'attente des infortunés parents est trahie. Pas la moindre nouvelle de l'enfant. La nuit tombe... Désespérés, les pauvres gens prennent la résolution d'envoyer, par téléphone, un S. O. S. à Edgar J. Hoover, chef des « G »-Men.

Une battue monstre

La région cultivée de Redlands, qui entoure Princeton, est bordée de marécages. Ce sont les Everglades, véritables jungles tropicales infestées de moustiques. Sous un soleil de feu, les « G »-Men, accompagnés de scouts et de centaines de paysans armés de fourches et de carabines, battent fiévreusement ce terrain inégal. On arrête des suspects hommes et femmes; on découvre, enfouie dans la vase, une valise que l'on croit avoir appartenu aux ravisseurs. Le bruit court que des billets de vingt dollars, extraits des liasses de la rançon, ont été remis à un garagiste... par des policemen! Un nègre vient affirmer qu'un inconnu lui a offert deux dollars pour porter un billet à M. Cash. D'heure en heure, les effectifs de chercheurs bénévoles augmentent. Bientôt, c'est une armée de deux mille hommes qui fouille la jungle touffue, retournant l'épaisse mousse qui garnit le terrain mouvant, sondant les marécages. Deux cents bateaux sillonnent les étroits canaux. Des scaphandriers multiplient les plongées. Des avions de police tournoient sans relâche dans le ciel...

Après cinq jours de recherches, les parents du petit Jimmy abandonnent tout espoir. Surmontant sa

douleur, le père annonce qu'il offre une prime de quatre mille dollars à ceux qui retrouveront le cadavre de son enfant.

Loi Lindbergh ou loi du lynch?

A Washington, sur la demande du président Roosevelt, que le drame de Princeton émeut profondément, le Congrès vote une subvention spéciale de cinquante mille dollars pour financer les recherches. Le Congrès vote, en outre, un crédit de cent cinquante mille dollars pour activer la lutte contre le snatch-racket.

Les G-men sont violemment critiqués. Le public américain se gausse de leurs méthodes scientifiques, de leurs appareils d'investigation qui ne leur ont pas permis de découvrir les kidnapers du petit Jimmy Cash. « Les paysans, ricane dans son micro un radio-reporter, réussiront sans doute avec leurs fourches là où les G-men échouent avec leur matériel ultra-moderne. » Si on capture les ravisseurs, il n'y aura pas de loi Lindbergh pour eux. La loi de Lynch suffira...

Sur l'ordre des autorités de Princeton, qui estiment que la mobilisation des habitants, est désormais inutile, les chercheurs bénévoles rentrent chez eux, tandis que les G-men, auxquels s'est joint le chief Hoover poursuivent, seuls, leurs recherches... et finissent par retrouver le cadavre du pauvre petit Jimmy Cash, enfoui dans la jungle, à un kilomètre de la maison paternelle!

En même temps, ils arrêtent le coupable, ou tout au moins, l'un des coupables.

C'est un suspect des premiers jours, qui, interrogé à nouveau, s'est enfin décidé, après des heures de grilling, à se mettre à table. Il se nomme Franklin Pierce Mc Call, conducteur de camion, fils et frère de pasteur, ancien locataire de M. Cash.

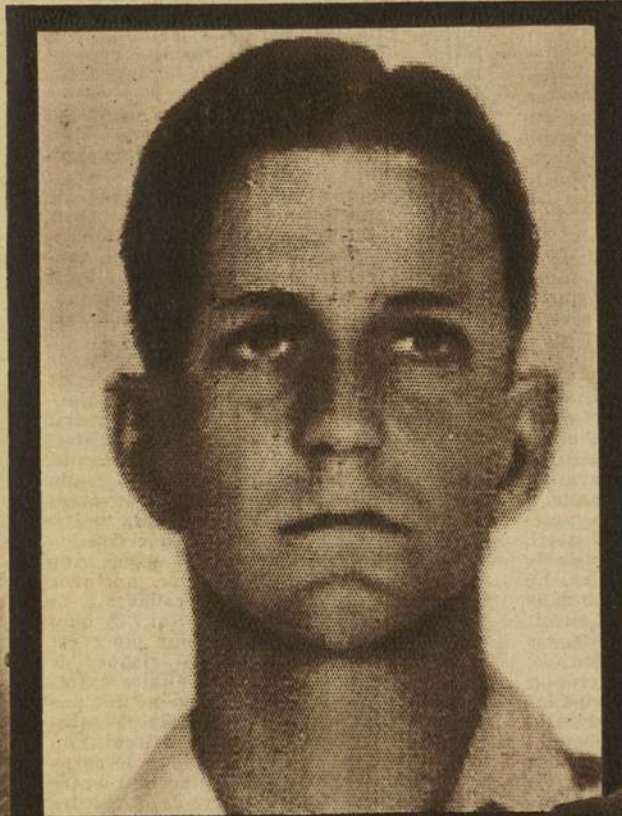
Tout d'abord, Pierce Mc Call, après avoir conduit les « dicks » à l'endroit où l'enfant est enterré — à cent mètres d'un trou où sont enfouis les billets de la rançon — reconnaît avoir écrit les messages à M. Cash et reçu la rançon, mais il nie toute participation directe au crime. Puis, revenant sur cette déclaration, il affirme avoir agi seul : « J'ai enlevé l'enfant. Je l'ai bâillonné avec deux mouchoirs. Mais je jure que je ne voulais pas le tuer. C'est pendant que je le transportais en brousse qu'il est mort étouffé! »

Haletant, suant de peur et d'angoisse, Mc Call supplie les « G »-Men de le sauver de la foule hurlante qui veut à tout prix le tailler en pièces. Il leur promet de révéler les noms de ses complices. Puis, de nouveau, il affirme avoir agi seul...

Pour la première fois, la loi Lindbergh a été appliquée automatiquement. En quatre minutes, le juge Atkinson a condamné le snatcher Mc Call à l'électrocution.

Harry GREY.

Par petits groupes, une armée de trois mille cinq cents paysans battit le terrain inégal et marécageux des Everglades, mètre par mètre.



Pierce Mc Call, (ci-dessus) le kidnaper assassin du petit Cash, a été condamné à mort après une audience de quatre minutes. — Le « suspect » Campbell, (ci-contre, à dr.) a été innocenté après avoir subi l'épreuve de la « machine à confesser ».



shait un u-ur M. du in, yé

Le meurtrier de Decormis, Raymond Pujols (photographié ci-contre, entre Rière et Torrèse) fut arrêté voilà plusieurs mois, tout comme Blondeau (à droite) après de multiples cambriolages.

LA BAN DÉTRU

dont Raymond Pujols prit le volant. — Allons chez « la vieille », dit celui-ci. Elle nous indiquera bien un « toubib » qui soignera et sauvera peut-être cette v... de Pierrot, sans que les flies soient tenus au courant de ce coup dur...

La « vieille », c'était Henriette Rougier, quinquagénaire énorme et quasi impotente qui, sous couvert de vendre des « occasions », dans un rez-de-chaussée de la rue Girardon, était une des receleuses les plus notoires de Paris.

Cette femme ne se fit point faute, en effet, de venir en aide à ses visiteurs nocturnes. Elle leur conseilla d'emmener le blessé chez un médecin installé près de la place d'Italie et dont la discrétion était éprouvée.

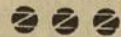
De plus en plus faible, Decormis fut donc transporté à l'adresse indiquée. Mais la course fut inutile, le médecin n'étant pas chez lui.

Tout près d'ici, dit alors Blondeau, se trouve un de mes garages. C'est au 4, rue du Château-des-Rentiers. Allons-y, nous y laisserons ce pauvre Pierrot, tandis que j'irai trouver mon copain « Petit Jean », à Ménilmontant, pour lui demander de recueillir Pierrot dans sa « carrière » !...

On le fit comme on avait dit, et, moins d'une heure plus tard, en compagnie de l'obligeant « Petit Jean », Blondeau, Pujols, Rière et Bousséba revenaient quérir la victime du drame, au garage où celle-ci avait été momentanément laissée seule.

Mais entre temps Decormis avait rendu l'âme ! Ses congénères le retrouvèrent déjà rigide, les yeux révoltés, la béatitude de la mort peinte sur son visage.

Ce fut un rude moment pour les cinq compagnons de la randonnée nocturne. Que faire, maintenant, du cadavre ? Le déposer à la porte d'un hôpital ? A quoi bon ! D'autre part, laisser sur place cet embarrassant fardeau, c'était risquer de « porter le chapeau » d'une affaire extrêmement fâcheuse. Dès lors on ne fut pas long à opter pour une ingénieuse solution. « Petit Jean » et Rière saisirent, l'un par la tête, l'autre par les pieds, le corps inerte de Decormis et le placèrent entre eux, sur la banquette arrière de la voiture de Blondeau. Celui-ci s'installa à l'avant du véhicule, entre Bousséba et Pujols, qui tenait le volant. Et ce fut, à minuit, la course à toute allure vers la forêt de Fontainebleau, où le cadavre allait être abandonné, la tête en bas, sur un talus fleuri de pâquerettes d'avril...



Donc, ce fut Bousséba, « l'Arbi au pouce coupé » qui, arrêté l'autre jour à la suite d'un cambriolage, narra cette singulière affaire dont, pendant tant de mois, on s'efforça vainement d'éclaircir le mystère.

Mais les autres « convoyeurs » du cadavre de Pierrot-le-Bancal ont finalement eux aussi, fourni d'importants aveux. Au reste, Blondeau, Pujols, Rière et « Petit Jean » n'avaient plus à être recherchés par la police, car, dans le courant de l'année passée, leur activité de « casseurs » les avait conduits tour à tour à la Santé, où ils sont encore sous les verrous.

Toutefois le rebondissement de l'affaire Decormis aura provoqué de nouvelles arrestations. Celle de la vieille receleuse Henriette Rougier vaut particulièrement qu'on en parle...

Tout impotente qu'elle soit, par son obésité difforme et par la décrépitude pré-

Blessé au ventre, Pierrot-le-Bancal mourut dans un garage, rue de Château-des-Rentiers,

Il se trouve souvent avéré que le temps est un précieux auxiliaire de la police. Combien d'affaires criminelles qui, demeurées tout à fait mystérieuses pendant de longs mois, voire pendant des années, se sont brusquement éclaircies, alors que sceptiques et grincheux les tenaient pour définitivement « classées » ?

Ainsi : on se souvient qu'au mois d'avril de l'an dernier, le cadavre d'un homme tué d'une balle au ventre était découvert dans la forêt de Fontainebleau, au bas de la côte du Grand-Veneur. Le signalement de la victime, la façon dont elle était vêtue, les nombreuses cicatrices de coups de couteau qui apparaissaient sur le corps, tout désignait cet homme à la perspicacité des enquêteurs comme étant un individu appartenant au milieu.

En effet, trois jours plus tard, le commissaire Delrieux, sous-chef de la brigade mobile, parvenait à établir, à l'aide de photos, que le cadavre était celui d'un cambrioleur notoire : Pierre Decormis, dit « Pierrot-le-Bancal » — à cause de l'infirmité dont il était affligé depuis qu'un rival amoureux, ou plus exactement un « mac » concurrent : « Cœur d'Airain », l'avait jeté par la fenêtre d'un hôtel borgne. Mais cette identification fut à peu près le seul élément d'enquête que la police put alors obtenir. Depuis, la trouvaille macabre de la forêt de Fontainebleau restait au nombre des affaires équivoques dont le secret appartient ou à la mort ou au silence volontaire ; et bien qu'on eût la conviction que le meurtrier de Decormis fut la conséquence d'un règlement de comptes, bien qu'on parvint même à réunir des charges de complicité contre Blondeau, redoutable malfaiteur dont *Détective* a narré l'arrestation en octobre 1937, le succès de l'enquête, après quatorze mois d'investigations inlassables, apparaissait encore lointain...



Or voilà que, ces jours-ci, l'énigme si patiemment sondée, avec un louable esprit de collaboration, par la brigade mobile et la police judiciaire, a brusquement livré son secret. Les renseignements obtenus par bribes dans l'entourage de Pierrot-le-Bancal ont permis, au sous-chef de la Mobile, M. Delrieux, ainsi qu'à MM. Moreux, Huet, Coquibus et Verrier, appartenant tous quatre à la P.J. d'obtenir d'un cambrioleur récemment arrêté, Ben Bousséba, dit « l'Arbi au pouce coupé », des déclarations qui ont fait jaillir toute la lumière sur cette vieille affaire Decormis.

Decormis, amant de sa complice Gilberte Gérard, fut mortellement blessé à cause d'elle. Il mourut tandis que Bousséba et Petit-Jean (Jean Cot) cherchaient un médecin. De bas en haut : la victime, sa maîtresse infidèle et les 2 acolytes dont le secours fut vain.



Le corps de Decormis fut transporté à Fontainebleau, dans une voiture volée par Blondeau.

DE ITE

La bande désunie avait pour repaire un garage privé de la rue de Belleville, lieu où se déroula le tragique partage.



maturée, la Rougier est une coquine d'une espèce rare. Trafiante « d'occasions », elle s'était avisée que le meilleur moyen de faire prospérer son négoce était de constituer et d'organiser diverses équipes de cambrioleurs dont le butin passerait pour marchandise honnêtement acquise. C'est ainsi que, entre autres bandes, elle avait créé l'équipe Decormis, affiliant à celui-ci le « chauffeur » Poujols et son acolyte Rière, lequel avait pour mission de faire le guet.

Cependant, la « Grosse Henriette » n'avait — et pour cause ! — qu'une confiance fort limitée en ses auxiliaires. Aussi bien, il lui avait paru utile d'adjoindre à chaque équipe une femme dont le dévouement lui était acquis et qui, exerçant un contrôle vigilant au moment des cambriolages, s'assurait que le butin serait intégralement remis entre ses propres mains. D'ailleurs, pour que son rôle d'espionne ne soit jamais soupçonné par ses complices masculins, la « déléguée » de la patronne servait de guide. Tandis que le principal complice s'engageait dans un immeuble où il devait cambrioler, son acolyte en jupons téléphonait chez la victime (du café d'en face ou d'à côté) de façon que l'étage soit « repéré » sans avoir à solliciter l'intervention de la concierge...

— Ça sonne au troisième (ou au cinquième), se disait alors le cambrioleur. Et là, il n'y a sûrement personne puisqu'on ne décroche pas le récepteur. Allons-y donc : c'est du « billard »...

Ainsi furent commis une trentaine de cambriolages fructueux, grâce à l'ingénieuse trouvaille de la « Grosse Henriette ».



Celle-ci fut, toutefois, mal inspirée en associant la blonde « Gigi » à Decormis et au « chauffeur » Raymond Poujols. Le premier ne tarda guère à s'éprendre de la « môme » intrépride. Elle l'attirait autant par son cran, son mépris du risque et sa désinvolture que par l'attrait physique qui émanait, non pas de ses traits mais de son corps onduleux et vif.

Un jour, dans l'auto qui les transportait vers leur « travail », vers le danger, il lui prit les lèvres hardiment. Il la sentit frémir, s'épanouir, se muer de collaboratrice décidée, en femme grisée d'enivrement sensuel. Dès lors, leur association devint une union exaltante ; et pendant des mois, ils puisèrent l'un dans l'autre un redoublement sans cesse renouvelé d'enthousiasme stimulant leur émulation « professionnelle »...

La bande fut alors galvanisée par cet amour. « Travailler » ensemble dangereusement, combiner d'audacieuses tactiques de cambriolages, partager tour à tour des moments angoissants et de téméraires succès, c'était pour le couple Pierrot-Gigi un surcroît de volupté dont ils étaient inlassablement avides. Leurs acolytes furent donc entraînés à les suivre dans des expéditions aventureuses qui exigeaient,

autant par leur succession que par leur ardeur, un esprit de soumission et une endurance constamment dévoués.

Au reste, Raymond Poujols et Rière ne se plaignaient pas d'être les auxiliaires des deux amants si intrépides. Ils admiraient, au contraire, ces chefs pleins d'entrain et de cran. Poujols, surtout, montrait un empressément et un zèle aveugles dans les entreprises combinées, organisées et conduites par Pierrot-le-Bancal et la « Môme Gigi ». Il répétait alors :

« — Qu'est-ce qu'on ne ferait pas avec des entraîneurs comme ceux-là ! D'ailleurs, c'est Gigi qui est la véritable animatrice de notre équipe. Sans elle, Pierrot aurait la moitié moins d'ingéniosité et de courage. Et moi, si je « travaille » avec eux plutôt qu'avec une autre bande, c'est parce qu'elle est là, la môme... »

Mais tout aussi inconstante que Casque d'Or, la célèbre Égérie du milieu d'autrefois Gigi finit par se lasser de Decormis. Poujols, alias Raymond le-Chauffeur, l'aimait avec non moins de passion que le chef d'équipe. Celui-ci fut alors supplanté par son rival ; et c'est ainsi que l'homogénéité de la bande fut détruite. Les deux adversaires se détestèrent comme des fauves, cherchèrent obstinément à se nuire, à se doubler dans le travail et dans l'amour.

On sait maintenant comment a fini cette rivalité farouche. L'épilogue fut sanglant et sinistre ; mais il démontre qu'il n'y a vraiment rien de changé dans les mœurs « sentimentales » de la pègre : l'équipe Decormis et son chef lui-même, ont péri de ce même mal qui détruisit au cours des siècles tant d'autres bandes, et qui en détruira bien d'autres d'ici mille ou dix mille ans : l'éternelle jalousie...
Noël PRICOT.

ADMINISTRATION — RÉDACTION
ABONNEMENTS
3, RUE DE GRENELLE — PARIS (VI^e)
Directeur-Rédacteur en Chef : MARIUS LARIQUE

TELEPHONE : LITRE 46-17
ADRESSE TELEGRAPHIQUE : DETEC-PARIS
COMPTE CHEQUE POSTAL : N° 1298-37

France et Colonies	6 mois	12 mois
Etranger, Union postale	41 »	77 »
Etranger, Autres pays	54 »	99 »
	64 »	119 »

Les règlements de compte et abonnements doivent être établis à l'ordre et au seul nom de « Détective ».

PERDEZ 8 cm. en 10 Jours



sans drogue, sans exercice fatigant, sans vous priver de nourriture

- POITRINE REMONTÉE
- BOURRELETS DISPARUS
- TAILLE AMINCIE
- HANCHES RÉDUITES

LISEZ COMMENT VOUS DEVIENDREZ MINCE

rien qu'en essayant à nos frais la merveilleuse ceinture JAFYNE. Elle ne vous coûte rien si vous ne perdez pas au moins HUIT CENTIMÈTRES EN DIX JOURS.

Vous qui voulez perdre votre graisse inutile, inesthétique, dangereuse pour la santé, écoutez les grands docteurs qui ordonnent le massage, seule méthode naturelle, inoffensive et sûre pour maigrir.

ENCORE MIEUX QU'UN MASSAGE

JAFYNE est une ceinture qui masse d'une façon permanente par l'effet de la marche, des mouvements, de la respiration même, et se plaque à vos tailles successives. JAFYNE est en « forflex », matière nouvelle qui agit par douces pressions sur les muscles graisseux et sur la peau, qu'elle raffermir.

Déjà, dès que vous mettez la ceinture JAFYNE, vous êtes transformée, vous êtes plus mince, plus élégante, plus désirable. Dans les dix premiers jours, vous perdrez au moins huit centimètres et l'effet amincissant de JAFYNE ne s'arrêtera que lorsque vous aurez acquis la ligne idéale.

Portez la ceinture JAFYNE à nos frais pour un essai de 10 jours.

Nous sommes tellement sûrs des résultats que vous obtiendrez, que nous n'hésitons pas à prendre le risque du retour d'une ceinture faite à vos mesures, donc inutilisable ensuite, si vous n'avez pas constaté un amincissement appréciable. Profitez de cette offre unique qui refusa de vous une autre femme. Découpez tout de suite ce bon et retournez-le sans tarder.

BON pour un ESSAI de 10 JOURS

JAFYNE (Serv. D 8, 3, rue Trenchet, Paris)

Veillez m'envoyer gratuitement et sans engagement de ma part, votre brochure illustrée donnant tous détails sur la nouvelle ceinture « JAFYNE », ainsi que votre offre d'essai.

NOM

ADRESSE

la Timidité
est vaincue en 8 jours
par un système inédit et radical, clairement exposé dans un très intéressant ouvrage illustré qui est envoyé sous pli fermé contre 1 franc en timbres. Écrire au Docteur V. D. Fondation RENOVAN, 12, rue de Crimée, Paris.



L'AMOUR ET LA MAGIE. Très fort volume illustré : 25 fr. LES FORCES MYSTÉRIEUSES (H. Frichet) : 18 fr. - TRAITÉ DE SORCELLERIE ET DE MAGIE PRATIQUE, la science, des vieux magiciens mise à la portée de tous (Pr Simard). Fort volume illustré : 30 fr. - MANUEL DE L'AMOUR CONJUGAL (Dr Eynon). Illustré : 14 fr. - L'ART D'AIMER (Dr Jaf) illustré : 14 fr. - AVANT, PENDANT, APRÈS (Dr Caufeynon). Illustré : 12 fr.

Chaque volume, accompagné du Catalogue général de livres rares et précieux, est expédié franco contre bon ou mi-poste adressé au COMPTOIR DU LIVRE, 18, r. du Mail, Paris-2^e

ÉCOLE INTERNATIONALE de DÉTECTIVES ET DE REPORTERS SPÉCIALISÉS
(Cours par correspondance)
Brochure gratuite sur demande
28, AVENUE HOCHÉ (8^e)
CAR. 19-45

PARFUM « TROUBLANT », enchanteur, irrésistible, attire la sympathie et l'amour : 12 et 30 fr. Pour plaisir, se faire aimer, de près, de loin, 18 fr. Pour hypnotiser en 3 leçons, 4 fr. 50. Livres psychiq. d'amour, etc. Ec. L'INITIATEUR, à VIESLY (Nord).

AUX FUMEURS
Vous pouvez vaincre l'habitude de fumer en trois jours, améliorer votre santé et prolonger votre vie. Plus de troubles d'estomac, plus de mauvaise haleine, plus de faiblesse du cœur. Recouvrez votre vigueur, des nerfs calmes, une vue claire et une bonne mémoire. Que vous fumiez la cigarette, le cigare, la pipe ou que vous prisiez, demandez mon livre, si intéressant pour tous les fumeurs. Il vaut son pesant d'or. Envoi gratis, Remèdes Woods Ltd, 167 Strand (219 TAR) Londres WC 2

RIDES, patte d'oie, coin du nez, de la bouche, du front, etc. 1 poche des yeux, paupières frisées, points noirs, bajoux, cou flétri, attendus en 8 j. Disparu en 1 mois. Méth. nouv. sensationnelle. Facile chez soi, en secret. Envoyez-moi pour envoi gratuit Smer MAS, 36, r. de la Glacière, Paris

MALADIES URINAIRES et des FEMMES
Résultats remarquables, rapides, par traitement nouveau.
Facile et discret (1 à 3 applicat.). Prostate. Impuissance. Rétrécissement. Hémorragie. Filaments. Métrite. Pertes. Règles douloureuses. Syphilis.
Le Dr consulte et répond discrètement lui-même sans attente.
INST. BIOLOGIQUE, 59, rue Beausart, PARIS-17^e

VOUS NE SEREZ plus CHAUVES grâce à **CAPILLOGÈNE** TRAITEMENT SCIENTIFIQUE de la **CALVITIE**
53, Bd Haussmann — Paris (IX^e)
Téléphone : OPÉRA 40-34

Pour la publicité dans « DÉTECTIVE » s'adresser à **M^{me} H. DELLONG**
1, r. Lord-Byron. BALzac 12-00

LA JUSTICE

PETITS PROCÈS

UNE PIERRE DANS UN JARDIN !

CHEZ les Pascal, à Colombes, le dimanche 24 avril, aura été une date mémorable. Dame, ce jour-là la famille et quelques intimes fêtaient les cinquante étés de madame Mère. Le gendre que j'appellerai Dupont, pour ne vexer aucune susceptibilité, était là, un peu gêné tout de même sachant bien que sa belle-mère ne pouvait, selon l'expression vulgaire, le sentir. Dans un silence glacial, les convives s'attablèrent ; après la trêve des hors-d'œuvre, dès les bouchées à la reine la tempête éclata.

Des propos les plus vifs, les antagonistes — lisez la belle-mère et son gendre — en arrivèrent aux injures cinglantes.

Les coups auraient suivis si, prudente, Mme Dupont n'avait arraché des griffes de son auguste mère son mari au comble de l'exaspération.

M. et Mme Dupont prirent donc, comme tout repas, la poudre d'escampette, suivis jusqu'à la porte du jardin par l'hôtesse qui leur faisait une vraie conduite de Grenoble.

C'est à ce moment que se place l'acte prétendu de violence qui vaut à M. Dupont de s'expliquer devant les distingués magistrats de la 16^e chambre correctionnelle.

En quittant sa belle-maman, M. Dupont, aurait comme flèche du Parthe, lancé, par-dessus le mur du jardin, un énorme moellon destiné à assommer, pour le moins, Mme Pascal.

Moins habile que l'ours de la fable, M. Dupont a heureusement manqué son but, à la vérité de quelques centimètres seulement et Mme Pascal a porté plainte pour violences et voies de fait contre son vindicatif gendre. Ce dernier nie avec la plus grande énergie être l'auteur du jet de pierre.

A la barre des témoins, Mme Pascal, en formes épanouies et imposante dans sa robe de soie noire ornée de dentelles, dépose sans crainte, mais non sans haine.

LE TÉMOIN. — J'ai poliment prié mon gendre de cesser, à mon égard, ses médisances.

LE PRÉSIDENT (curieux). — Quelles médisances ?
LE TÉMOIN. — Ce serait toute une histoire de le raconter.

LE PRÉSIDENT (prudent). — Alors passons vite et arrivons au fait ! (Rires).

LE TÉMOIN. — J'ai dit à mon gendre : « Vous m'avez fait un beau pardessus, mais je vous en servirai la doublure ! » (Rires).

LE PRÉVENU (à sa belle-mère). — Vous avez dit : « Je me charge, moi, de vous faire fermer votre gueule de vipère ! » (Sic). (Hilarité).

LE PRÉSIDENT (au témoin). — Madame, arrivons à la pierre.

LE TÉMOIN. — A peine ma fille et son mari étaient-ils sortis du jardin, que j'ai vu tomber à mes pieds une nuée de pierres énormes, que mon gendre jetait dans l'intention de me tuer.

LE PRÉSIDENT. — N'exagérons pas. Une seule pierre a été retrouvée par les enquêteurs. C'est d'ailleurs bien suffisant car, ceci dit sans jeu de mots, elle était de taille. (Rires).

LE PRÉVENU (à sa belle-mère). — C'est vous qui avez apporté cette pierre pour me créer des ennuis.

LE PRÉSIDENT. — Il y a un témoin. Nous allons l'entendre.

Ce témoin, vrai gosse de Poulbot, a été surpris de voir M. Dupont, prendre sur un chantier un bloc de pierre, puis le jeter par-delà le mur clôturant le jardin des Pascal. Mais cette déposition ne fait point l'affaire de Dupont qui menace le gamin.

LE PRÉVENU (au témoin). — Petit menteur ! Tu mériterais que je te casse en deux. (Sic).

Aussitôt les curieux se lèvent de leurs sièges avides d'un sketch inédit dans la salle. Ils en sont d'ailleurs pour leurs frais car, d'un mot, le président ramène l'ordre.

La sentence tombe. Dupont est condamné à 50 francs d'amende avec sursis, pour avoir tenté de lapider — selon la tradition biblique — comme s'il s'agissait d'une femme infidèle — sa belle-mère qui ne lui pardonnera pas de sitôt cette pierre dans son jardin.

Devoir conjugal

LA joyeuse audience qui s'est tenue, l'autre jour, à la troisième chambre du tribunal civil de Versailles !

On y plaidait une affaire de divorce : le mari — ingénieur — et la femme demandaient réciproquement (et chacun à son profit respectif) que le lien matrimonial fût rompu à leur profit personnel et aux torts de l'autre.

Madame invoquait contre son époux des violences, des injures et une avarice véritablement exceptionnelle et qui prenait, disait-elle, le caractère d'une injure grave.

L'ingénieur, de son côté, reprochait à sa femme de ne pas s'occuper du ménage, ni des enfants et d'avoir trouvé, entre les bras d'un amant, des jouissances illécites, cependant qu'elle se refusait à accorder à son mari les plaisirs permis, recommandés même par le code, pour assurer la perpétuation de l'espèce.

C'est dans cet état, et les griefs étant ainsi exposés de part et d'autre, que les juges versaillais écoutèrent les plaidoiries.

M^e Robert Dollmann soutenait la thèse de la femme, avec force. Puis il brandit, en souriant, un papier.

C'était un document, entièrement écrit de la main du mari, et qui constituait une sorte de « bréviaire » de la vie des époux.

Tout y était réglé avec une minutie désespérante. Que le budget de nourriture, de toilette, de gaz et d'électricité fût inscrit avec précision, il n'y avait rien à redire à ce sujet. Mais les réceptions étaient tarifées au « plafond » de 32 francs ! Au-dessus de 32 francs, c'était la femme qui devait les payer de son argent personnel.

Puis suivaient des « vœux » d'ordre moral : sous le paragraphe 5^e du « bréviaire », après le gaz, l'électricité, le chapitre du boucher et de l'épicier, venaient les conseils :

...chacun des époux doit s'abstenir d'avoir, à l'égard de l'autre, une attitude hostile !

Parfait ! Là encore, rien à redire, sinon que ces préceptes-là, d'ordinaire, ne se mettent pas sur le papier. Ils s'appliquent d'un consentement mutuel, sinon...

Et enfin, le bouquet !

Il se trouvait au paragraphe 6 :

Chacun des époux devra accomplir le devoir conjugal avec bonne humeur...

Et M^e Dollmann d'ironiser :

— Comment, après tous les commandements de ce mari tatillon, avare, une femme pourrait-elle se livrer avec « bonne humeur » à ce devoir, qui devait être véritablement insupportable ?

M^e Jacques Mourier répondit à son confrère.

Sans doute un peu gêné par le document qui lui était opposé, il montra qu'après tout, les règles posées par son client n'étaient que sagesse et vérité.

— Il y a, dit-il, plusieurs façons de faire l'amour... Le faire en maugréant est un outrage pour l'autre partenaire. Le devoir conjugal est, avant tout (doit être, tout au moins), une récréation de qualité. Si mon client a éprouvé le besoin de l'écrire, c'est que sa femme ne mettait pas, dans l'accomplissement de ce jeu naturel, toute la détente, l'abandon, la gentillesse souhaitables... Et cela est gravement injurieux pour mon client...

Dès lors, la question qui était posée aux juges était d'une espèce tout à fait rare : le devoir conjugal doit-il être accompli avec bonne humeur ? La jurisprudence, à cet égard, n'apportait aucun éclaircissement.

Le problème est posé pour la première fois à la justice et l'on attend, avec une curiosité et une impatience bien légitimes, la sentence que vont rendre prochainement les juges de Versailles.



Épilogue d'un drame lamentable, voici les obsèques des frères Simkow, à Bagneux. Au centre, on reconnaît le père et la mère des malheureux enfants.

NOTRE VOIX

L'EXPERTISE JUDICIAIRE

LE rapport magistral de René Pigué publié dans *Détective* le 2 juin dernier, sur la disparition des fils du docteur Simkow vient d'obtenir la plus douloureuse, mais aussi la plus décisive des confirmations.

Accablé par le chagrin, le malheureux père a eu néanmoins l'émouvant courage de remercier notre collaborateur d'avoir permis, par son raisonnement lucide, la découverte des corps de ses enfants en orientant les recherches vers la sablière, malgré l'avis des « compétences ».

C'est le point qu'il nous faut aujourd'hui reprendre, car il apporte — tristement, hélas ! — un argument nouveau à la critique de l'expertise judiciaire.

Un principe juridique édicte que « l'expertise ne lie pas le juge ». Mais entre le principe et la réalité, il y a un abîme. Tous ceux qui pratiquent la vie judiciaire savent qu'en fait (et nous ne craignons aucun démenti), dans la grande majorité des cas, c'est l'expert qui véritablement s'érige en juge.

A de nombreuses reprises, les Gardes des Sceaux ont lancé des circulaires rappelant aux magistrats qu'ils n'avaient pas à abdiquer entre les mains des experts la mission qu'ils tiennent de leurs fonctions et de la loi. Si les circulaires ont été abondantes, c'est que leur nécessité s'en faisait sentir et que l'avertissement était fondé.

Il demeure toujours actuel.

Et l'exemple de l'affaire Simkow doit, à cet égard, servir de leçon.

Trois techniciens, dont la valeur ne pouvait être déniée, l'un professeur de géologie à la Sorbonne, l'autre, son assistant, le troisième ingénieur militaire, avaient affirmé que les corps des frères Simkow ne pouvaient se trouver dans la sablière ; la stratification du terrain leur imposait cette conclusion.

Quel démenti la Science officielle vient de recevoir ! Les déductions de René Pigué ont conduit à la vérité.

Mais dans tant d'autres affaires, où l'on n'aura pas la chance d'avoir un Pigué tenace pour résister à l'influence des « hommes de l'art », à quelles erreurs judiciaires ne risquera-t-on pas d'aboutir ?

C'est cela qui nous trouble profondément.

Le problème de l'expertise judiciaire mérite d'être étudié et revu par les juges, car il n'en est pas de plus délicat, ni de plus redoutable dans notre droit pénal.



Deux drames passionnels à Paris



Henri Nivert fut, avant son père, l'amant de Jeanne Penatier. A Neuilly-sur-Seine René Nivert et sa maîtresse tirent des coups de feu sur le premier nommé. — A dr. A Paris, Ch. Bovie est blessé par sa pupille, Marcelle Leprince.

NOBLES VIEILLARDS

AL'ORDINAIRE, ceux que leur destin conduit, comme prévenus, à l'audience des chambres correctionnelles, en sont pour leur courte honte. Ils se retirent, tête basse, sous l'œil méprisant du public, mais, à mon avis, le rôle de certaines victimes, contraintes de faire, à haute voix, le récit de leurs turpitudes est tout aussi ingrat et douloureux. Je pense, ce disant, au mari qui réclame, face à l'amant victorieux escorté de l'épouse infidèle, le franc symbolique, prix des adultères. Je songe aussi à ces hommes le plus souvent d'âge, contraints de confesser en justice les circonstances risibles de leur entôlage.

Tandis que, côté public, l'on s'esbaudit, l'on se gausse d'eux.

Avoir perdu son argent, son temps et servir de pitre à la galerie, voilà bien des infortunes accumulées sur une même tête, sans préjudice d'autres ennuis.

Monsieur Adam

LE délit d'outrage public à la pudeur reproché à Raymond Désir, chauffeur de sa profession et célibataire, je ne dirai point endurci puisqu'il a à peine trente ans, est sans conteste de saison. Dans un bistrot, près des Halles, cet original poivrot a fait du nudisme intégral.

L'affaire Raymond Désir est spécifiquement estivale, encore qu'elle ait eu lieu ces jours derniers, au cours de la vague brûlante qui a desséché nos gosiers, torréfié les épidermes. Il fallait ce climat, cette ambiance, pour que le prévenu en arrive là, ainsi que l'explique l'aimable magistrat qui préside aux destinées de la 17^e Chambre correctionnelle.

Le président (au prévenu). — Le gérant du débit a refusé de vous servir à boire estimant que vous étiez en état d'ivresse.

Le prévenu (protestant). — J'avais un peu chaud, rien de plus.

Le président. — Alors, en manière de protestation vous avez tombé la veste, puis le pantalon, puis la chemise. A chaque vêtement vous disiez : « Et maintenant, me servira-t-on ? »

Le prévenu. — Les consommateurs « charriaient » (sic). Alors j'ai pas voulu me dégonfler. Je me suis mis à...

Le président (interrompant). — Pas complètement. Vous avez gardé vos souliers et vos supports chaussettes ! (Hilarité). Puis vous vous êtes mis à gambader et, la casquette à la main, vous avez fait la quête.

Le prévenu. — J'ai même quêté aux agents en civil qui m'ont passé les menottes (rires).

Le président (complétant). — ...Et une pèlerine pour vous conduire au poste. Mais, au fait, quelle idée avez-vous eue de vous déshabiller ainsi entièrement ?

Le prévenu (ingénieux). — J'étais venu pour me rafraîchir. On me refuse la boisson. Alors, j'ai pris le frais quand même. (Hilarité.)

Passons maintenant aux témoins. D'abord le teneur du café. Il a un large sourire et la carrure d'un fort des Halles.

Le témoin. — Mon président, s'il n'y avait pas eu chez moi des dames, je n'aurais rien dit. Entre hommes cela n'a pas d'importance (rires). C'était comme au conseil de révision, voilà tout.

Là-dessus, le témoin s'en va en retirant sa plainte avec la même élégance que le prévenu retira, sans doute, dans le débit, ses vêtements.

Le deuxième témoin est la plongeuse du bistrot. Elle annonce d'une voix de tête « quarante ans bien sonnés » (rires).

La plongeuse. — Moi, messieurs les juges, je suis mariée depuis vingt ans, alors un homme habillé ou nu, vous vous rendez compte... (rires).

Le président. — Votre pudeur n'a pas été outragée. Très bien, retirez-vous ! (Hilarité.)

Enfin voici les agents qui ont opéré l'arrestation de Désir. Pour eux le scandale était intolérable.

D'après leur récit l'exhibition de Désir avait été lente et son déshabillé savant à la manière des burlesques. Des paris s'étaient engagés entre consommateurs pour savoir si le prévenu ôterait, mai étant passé, le dernier fil. Le cercle des badauds était d'au moins cent personnes des deux sexes. Il était temps d'intervenir au nom de la morale outragée.

L'avis des magistrats doit être apparemment conforme, car le prévenu est condamné à un mois d'emprisonnement. S'il a encore chaud, voilà la petite douche qui achèvera, sans nul doute, de le rafraîchir !

De l'hôtel, théâtre des faits, je ne vous donnerai point l'adresse. Elle est de celles qu'il vaut mieux ignorer. L'unique garçon, qui était d'évidence aussi un mauvais garçon, ayant fait de cet établissement, avec la complicité de quelques filles, une vraie forêt de Bondy.

Dès qu'il a senti le brûlé, l'indélicat valet de chambre, déjà nanti d'un confortable casier judiciaire, a pris la fuite. Quant aux filles, ses complices, les signalements donnés par les entolés étaient si flous qu'il a été impossible de les identifier. Sur le plateau restent donc seules les trois victimes, heureusement bien présentes et, l'histoire l'a démontré, bien vivantes. Et cependant leurs âges additionnés donnent la bagatelle de plus de deux siècles.

Le premier coureur de guilledou, le benjamin, avoue soixante et quatre automnes. Ce galantin est maigre comme un chat de gouttière, ouvrier boulanger, mais, pour une fois, c'est lui même qui est dans le pétrin. Séduit par une prostituée, il l'a suivie à l'hôtel maudit.

LE PRÉSIDENT (au témoin). — Combien vous a-t-on dérobé ?

LE TÉMOIN. — Mille cinq cents francs. J'avais pourtant bien fermé la porte de la chambre, mais la femme a suspendu au verrou sa culotte. Sans doute a-t-elle ouvert en même temps la targette ?

LE PRÉSIDENT (souriant). — Vous pouvez en être assuré. (A l'huissier). Appelez le témoin suivant !

LE DEUXIÈME TÉMOIN (grand, sec, l'œil éteint, des moustaches à la gauloise et plâtrier de son métier). — J'ai été racolé rue de Rivoli. A l'hôtel je n'ai rien vu de répréhensible sauf que la femme a voulu suspendre la serviette au verrou fermé.

LE PRÉSIDENT. — Et l'on vous a pris ?

LE DEUXIÈME TÉMOIN. — Tout mon rappel de pension. Deux mille huit cents francs.

LE PRÉSIDENT. — A votre âge ! Vous qui êtes père et grand-père, vous auriez dû être plus méfiant, me semble-t-il ?

LE DEUXIÈME TÉMOIN (avec contrition). — Cela me servira de leçon !

LE PRÉSIDENT. — Espérons-le ! (Rires).

Enfin voici le troisième étourneau, petit, rondouillard, guilleret, le crâne luisant comme vitre. Il fait, contre mauvaise fortune, bon cœur.

LE PRÉSIDENT. — De quelle somme avez-vous été volé ?

LE TROISIÈME TÉMOIN. — Oh ! de six cents francs seulement ! Et encore comme j'ai constaté de suite la chose je n'ai pas payé la chambre. (Rires).

LE PRÉSIDENT. — Je comprends cela ! C'est autant de gagné pour vous. (Rires).

Tandis que le tribunal délibère, au fond de la salle les trois compères se sont assemblés. Je les entends se raconter par le détail leur mésaventure. Leur petit malheur les a unis mieux qu'une heureuse fortune. Ils partent ensemble, déjà réhabilités à leurs yeux, fiers d'avoir trouvé aussi sots qu'eux-mêmes, tandis que le président prononce, par défaut, des peines sévères contre l'astucieux garçon, que je suppose vivant de ses petits profits dans quelque confortable retraite, heureux et paisible comme un poisson dans l'eau.



Morlier était accusé, étant ivre, d'avoir provoqué la mort de son ami Barone. La preuve n'ayant pu être faite, et après plaidoirie de M^e Berthon, Morlier fut acquitté.

COURRIER JURIDIQUE

Justice Côte d'Azur. — L'histoire que vous nous exposez est des plus étranges : vous avez versé à votre avoué la somme nécessaire pour former un pourvoi en cassation contre le jugement qui, par erreur, vous donnait tort, alors que quatre plaideurs, qui se trouvaient dans la même situation que vous, avaient gain de cause, mais par suite d'une « négligence » du greffier du tribunal votre dossier aurait été perdu et par conséquent, votre pourvoi est resté sans suite.

Y a-t-il eu vraiment négligence ? Vous devez exiger de l'avoué une pièce justificative de l'emploi des fonds qui lui ont été remis pour faire le pourvoi. Et s'il ne peut vous la remettre, nous estimons qu'il y aurait matière à une action judiciaire. Au besoin, saisissez la Chancellerie.

Fidèle lecteur, Fontaine (Isère). — Nous n'osons pas vous conseiller de réveiller... votre femme. Puisqu'elle ne vous a rien réclamé depuis deux ans et demi, il y a des chances qu'elle garde la même attitude de discrétion.

Toutefois si vous avez des motifs sérieux pour faire modifier le jugement qui a été rendu, tentez-le. Mais nous faisons toutes réserves sur l'issue de l'instance.

Rat, Paris. — Le sursis n'est jamais de droit pour un inculpé qui n'a pas encore été condamné. C'est une faveur, consentie par la loi de 1891, aux inculpés qui en semblent dignes aux juges. Le délai de prescription pour un vol par salarié, qui est en principe un vol qualifié, donc un crime, est de dix ans, mais en pratique, à moins de circonstances très graves, on correctionnalise ces vols, qui sont déferés au tribunal et prescrits par trois ans.

Les fakirs sont condamnés

LES fakirs, mages et astrologues n'ont pas trouvé grâce devant la 13^e chambre du tribunal correctionnel de la Seine.

Accueillant les conclusions du substitut Lebègue, le tribunal a déclaré coupables d'escroquerie les vendeurs d'horoscopes, de consultations et talismans et il les a condamnés à des peines d'amende : 3.000 francs au professeur Sirma (Michel Destailleurs) ; 1.000 francs au professeur Olaf, qui a réalisé le mystère de la « dualité » sous les espèces bisexuées de Georges Lajuzan et de Raymonde Nefedoff, chacun d'eux écopant de 500 francs ; 1.000 francs au fakir Birman (Sarium Maksoudian) et 3.000 francs à son commanditaire Charles Fossez.

Toutes ces sommes, agrémentées de doubles, triples... et décuples décimes, iront aux caisses du Trésor, grand bénéficiaire, en définitive, de la Compagnie des fakirs.

L'interminable affaire Becker



A Liege se poursuivent, sans qu'on en puisse prévoir la fin, les débats du procès de l'empoisonneuse. A gauche : les membres de la cour, pendant une suspension de séance, discutent le dossier. A dr. : une attitude de Marie Becker

Tous les experts connus d'hier et d'aujourd'hui : médecins légistes, médecins psychiatres, toxicologues, graphologues, savants de laboratoire, professeurs en Sorbonne, tous, sans aucune exception, se sont trompés quelque jour — et de bonne foi — en apportant à la justice les indications de leur art.

Nous avons bien dit : *de leur art*. Car il ne saurait être question de science devant les faillites successives des experts qui, tous, nous le répétons et nous allons en fournir les preuves, ont été et continuent d'être les responsables de terribles erreurs judiciaires, quelle que soit la branche d'activité à laquelle ils se sont consacrés.

L'un des plus célèbres d'entre eux, le professeur Alexandre Lacassagne, reconnaissait d'ailleurs publiquement cette faillite constante des experts devant les tribunaux, à l'ouverture de chacun de ses cours de médecine légale à la Faculté de Lyon :

— Il serait d'autant plus redoutable de croire nous-mêmes à l'infailibilité de notre art, disait-il à ses élèves, que l'erreur du vulgaire, peut-être même de quelques magistrats, est de croire que l'expert a le devoir de tout connaître et qu'il peut être consulté de *omni re scibili et quibusdam aliis*, en un mot qu'il sache tout et le reste.

L'expert n'est cependant qu'un témoin d'une nature particulière, chez lequel, dans sa partie, les causes générales d'erreurs sont diminuées. Mais l'expert reste un homme faillible quels que soient son savoir, sa bonne volonté et sa conscience. Il reste le jouet des causes particulières qui le poussent à formuler des contre-vérités audacieuses dont il souffrira peut-être toute une vie.

Ne sera-ce pas, en effet, pour les experts géologues de l'affaire Simkow — dont *Détective* a publié, la semaine dernière les conclusions aujourd'hui mot pour mot controuvées — un éternel remords d'avoir abusé de l'espoir et de la douleur d'un père en lui affirmant que ses fils ne pouvaient pas se trouver ensevelis à la sablière des Bouviers, et, un autre, d'avoir paraphé de leur nom de savants, sous l'allure d'un théorème scientifique, de ridicules hypothèses ?

Faillite, donc, même chez les géologues !

Le médecin légiste, cheville ouvrière des procès

Passons du grotesque au redoutable dans les erreurs d'experts, et attaquons de front ceux dont les faillites, assez rares heureusement, ont conduit bien des innocents au bagne. Il s'agit presque uniquement, dans cette première série de révélations, du premier des experts devant les tribunaux : le médecin légiste, le toxicologue, le psychiatre.

De nos jours, heureusement, l'observation, la méthode ont fait de la médecine légale un art dont la justice ne saurait plus se passer.

Sa tâche écrasante lui ayant imposé cette abdication totale de la partie technique de l'enquête, il est naturel que le juge accepte en retour le rapport de l'expert comme l'expression de la plus indiscutable vérité. Ainsi l'expert est devenu le juge unique, le juge véritable du plus grand nombre des affaires criminelles.

En théorie, la prudence qui doit caractériser l'expert, homme de grand savoir et simple spécialiste de la question qu'on lui pose, doit se borner à des constatations de fait et laisser au magistrat instructeur, le soin de conclure.

Cependant le rapport des experts est en général un réquisitoire définitif contre l'accusé.

— Halte-là ! rétorquera-t-on, mais la défense et l'accusé ont, de par la loi, le droit de réclamer, d'exiger une contre-expertise ?

Très souvent, comme nous le verrons, les magistrats autorisent cette contre-expertise qu'ils ont cependant le droit de refuser. Et il se produit ceci : le médecin de la défense étant en contradiction avec celui de l'accusation, un troisième expert est nommé d'un accord commun, troisième son de cloche au procès, ce qui n'éclaircit pas le fond des débats et le transforme en ce qu'il est désormais convenu d'appeler « une guerre des experts ».

Pourtant, à l'heure actuelle, dans presque toutes les affaires criminelles, assassinats, infanticides, morts suspectes, un médecin unique est chargé de l'autopsie et du rapport, alors que dans les affaires civiles ils sont légalement trois pour s'occuper des biens et de la capacité de chacune des parties.

Mais un seul expert en matière criminelle, aux assises par exemple, alors que les jurés sont douze ! C'est bien là que le médecin légiste devient la cheville ouvrière du procès.

Certains praticiens dont le nom est demeuré et demeurera célèbre ont pourtant toujours tenté d'apporter aux jurés la prudence et la réserve qui les protégeront contre le redoutable danger de l'erreur judiciaire. L'expert doit en effet éviter l'idée préconçue, être calme et courtois, résister avec souplesse et fermeté aux assauts de la défense. Le docteur Ambroise Tardieu, fut le premier de ceux qui montrèrent aux médecins légistes à venir ne dire que ce qu'ils avaient vu, à n'affirmer que ce dont ils

étaient sûrs. Paul Brouardel, Alexandre Lacassagne, les professeurs Thoinot et Balthazard, aujourd'hui encore le docteur Charles Paul, qui furent successivement d'excellents élèves puis des maîtres, ont continué à prêcher d'exemple...

Hélas ! Malgré toute leur expérience, toute leur bonne foi, aucun d'entre eux n'a réussi à éviter tous les écueils dressés sur la ligne droite que doit suivre l'expert. Et où les maîtres ont échoué, les autres sont forcément tombés dans le pire.

La mort par suffocation

Tardieu, dont les leçons sont encore aujourd'hui consultées avec fruit, enseigna à plusieurs générations d'étudiants que les ecchymoses sous-pleurales — situées sous le thorax — étaient un signe certain, indiscutable, de la mort par suffocation. Il basa là-dessus une foule de conclusions, dans une foule de rapports — des centaines sans doute — suivi en cela par des milliers de praticiens.

Or, tous les experts médicaux d'à présent, Balthazard, Charles Paul et les autres, s'élèvent unanimement contre cette théorie de Tardieu :

— Ce serait commettre une erreur regrettable que d'accepter sa formule ! répétait Brouardel. Les ecchymoses sous-pleurales ne constituent pas un signe certain de mort par suffocation.

C'est ainsi qu'en 1905, une femme trouvée au fond d'un puits et autopsiée met le médecin légiste en présence d'ecchymoses sous-pleurales.

— Cette femme a été étranglée avant d'être jetée dans le puits ! déclare le jeune praticien en s'appuyant sur l'opinion de Tardieu.

Les policiers n'attendaient que cette conclusion pour arrêter le mari de la victime, seul à la maison au moment du drame et paraissant avoir quelque intérêt à cette disparition. Heureusement, une contre-expertise du docteur Girard, de Grenoble, qui fit de nombreuses expériences sur des animaux en les jetant dans un baquet plein d'eau, montra que tous présentaient, à l'autopsie, des ecchymoses sous-pleurales. Et l'inculpé fut aussitôt relâché, son crime n'étant plus certain.

Autopsies fantaisistes

Les questions d'infanticide et d'avortement sont également une source féconde d'erreurs pour les médecins-légistes. Il y a quelques années, on trouva dans un bois de la Drôme, le cadavre d'un nouveau-né. Une jeune fille de Valence fut compromise, arrêtée, examinée par un praticien qui déclara qu'elle venait d'accoucher. Mais la prévenue protestait si fort, qu'elle fut soumise à un nouvel examen. Le second médecin requis affirma que cette fille était vierge ! Très embarrassé, le juge commit un troisième médecin qui reconnut une grossesse du sixième mois. Quelques jours plus tard, la jeune femme accouchait en prison d'un enfant à terme !

Une autre fille, du nom d'Adèle Bernard fut, vers la même époque, accusée de suppression d'enfant. Bien qu'on ne pût retrouver le petit cadavre, le juge d'instruction fit examiner l'inculpée par un expert, et ce dernier constata les traces d'un accouchement dont il situa la date au 8 octobre. Le tribunal de Vic (Meurthe) condamna Adèle Bernard à six mois de prison.

L'infortunée ne fit pas appel. Or, le 24 décembre suivant, elle aussi mettait au monde en prison un enfant bien à terme. Il fallut se rendre à l'évidence : Adèle Bernard n'avait pu supprimer un nouveau-né trois mois plus tôt, et, par arrêt du 16 janvier, la cour d'appel de Nancy acquitta la pauvre fille. Le mois dernier, un docteur X... fut commis par un parquet du Nord, pour autopsier à l'hôpital un mineur polonais qui avait succombé aux suites d'un coup de couteau reçu dans une rixe. Le praticien opéra rapidement et adressa au magistrat instructeur un rapport d'autopsie ahurissant : il indiquait comme blessure mortelle une plaie à la fosse iliaque résultant d'une incision chirurgicale, alors que la blessure mortelle avait été portée, au Polonais, dans la région lombaire, l'expert ne s'était même pas donné la peine de retourner le corps !

Négligence inexcusable, certes. Mais que dire du rapport de l'expert-médecin qui autopsia, au début de cette année, le cadavre du chauffeur de taxi russe Alexandre Tchimerine, repêché en Seine, à Sèvres, le cou serré dans un épais cache-nez de laine ?

— Assassinat certain par strangulation, après une lutte violente entre la victime et ses meurtriers ! avait lourdement opiné ce carabin de fortune.

Cependant, l'enquête policière démontra jusqu'à l'in vraisemblable que Tchimerine s'était jeté à l'eau, une nuit, au cours d'une crise de folie. Le parquet de Versailles pria le docteur Paul de procéder à une contre-autopsie du cadavre et, en deux coups de scalpel, les contre-vérités du premier médecin s'effondrèrent comme un château de cartes.

Deux contre-autopsies triomphantes du Dr Paul, celle des restes de la petite...



...Marescot, la victime de So-cley et celle de Navachine.

Trois contre-expertises sensationnelles

— Une autopsie manquée ne se recommence pas ! assurait le maître Lacassagne.

Tel n'est point l'avis du docteur Paul dont la « plus belle affaire » fut une contre-autopsie : celle de Cadiou, en Bretagne, au début de 1914. Le premier examen du cadavre de Jean-Marie Cadiou, retrouvé enfoui sous les feuilles d'un taillis, près d'un moulin, un mois après sa disparition, sur les indications d'une somnambule de Nancy, avait été effectué par un médecin de la région de Landerneau. Celui-ci, gêné par une installation défectueuse, attribua la mort de Cadiou à un coup de couteau.

Qui avait donné ce coup de couteau ? Cadiou lui-même, peut-être ? Mais le juge instructeur, M. Bidard de la Noé, se refusait à admettre le suicide, et, le 17 février 1914, le docteur Paul était mandé de Paris pour « remettre les choses au point ».

— Tout de suite, aime à raconter le fameux expert, je m'aperçus que la boîte crânienne n'avait pas été explorée par mon confrère. J'ouvris la mâchoire avec ma pince et je découvris sans peine, dans le cou, une balle de revolver. La position de la balle était telle que, cette fois, l'hypothèse du suicide était nettement détruite. Cadiou avait été tué par derrière. J'éprouvai alors une sensation de triomphe, la même que ressent toute personne qui vient de trancher le nœud d'une énigme dramatique. C'est pendant quelques secondes une véritable jouissance que de se dire : « Je tiens la vérité, je vais pouvoir orienter la justice sur la vraie piste ! »

Nous avons personnellement assisté aux nombreuses contre-autopsies triomphantes du docteur Paul, à celle des restes de la petite Nicole Marescot, à celle de Stavisky, à celle de Navachine. Mais il en est une, au moins, qui n'aura pas laissé au célèbre praticien une complète béatitude et lui aura procuré tout au contraire, d'interminables soucis : celle du conseiller Prince.

On n'a pas oublié, à la Blancarde, l'assassinat qui défraya en 1891, la chronique marseillaise. Une dame Moutet, âgée de quatre-vingt-deux ans, avait été étranglée, au cours de la nuit du 17 au 18 décembre, avec une violence telle que non seulement on trouva des lésions allant des parties molles du cou jusqu'à la colonne vertébrale, mais encore des fractures multiples de la trachée. Les experts commis — ils étaient deux — conclurent que les dégâts aussi considérables n'avaient pu être produits que par une main forte, longue, et vigoureuse.

Or, l'octogénaire vivait dans la seule compagnie d'une petite bonne chétive, âgée de quinze ans, Marie Michel, qui ne pouvait être soupçonnée. On incrimina donc un neveu de la vieille dame, Louis Cauvin, son légataire universel, unique familier à qui le crime pouvait profiter et qui avait le malheur d'être un gaillard d'une force peu commune.

En dépit de ses dénégations, Cauvin s'entendit condamner, à Aix, le 18 novembre 1892, aux travaux forcés à vie. Peu après cette condamnation, Marie Michel écrivit au procureur de la République une lettre où elle avouait



Dans toutes les affaires criminelles, le médecin-légiste est la cheville ouvrière de l'accusation : leurs rapports sont considérés...

...comme l'expression de la plus indiscutable vérité. Voici deux célèbres experts, le Dr Paul et le Dr Brouardel.



Il est hors de doute que le pharmacien Danval n'avait pas empoisonné sa femme.



MILLIÈRES D'EXPERTS



L'expertise, dans l'affaire Fauveau, révéla, dans le fameux sachet de poudre bleue, des grains de bleu de méthylène.

qu'elle était seule coupable. Interrogés à nouveau, les deux experts affirmèrent une fois de plus que seule une main puissante avait pu fracturer la trachée et qu'une pâle jeune fille de quinze ans n'eût jamais obtenu un « aussi brillant résultat » en s'entraînant à la strangulation. Et pour corroborer leurs conclusions, les deux médecins firent enfermer Marie Michel comme mythomane, à Riom, tandis que Cauvin continuait sa route vers la Guyane.

Heureusement, au dernier moment, un nouvel expert fut choisi à la demande unanime de la population marseillaise. Plus prudent que ses confrères, il commença à se livrer à des expériences étonnantes : il étrangla à la morgue de la ville un grand nombre de vieillards — morts bien entendu — afin de se rendre compte s'il était nécessaire d'avoir une main large et puissante pour fracturer la trachée d'une octogénaire. Le praticien enregistra au dynamomètre l'effort de pression déployée, puis ce même dynamomètre fut donné à des jeunes filles qui, à leur tour s'efforcèrent de le comprimer entre leurs doigts délicats. Le résultat fut surprenant : les jeunes assistantes amenaient l'aiguille au même chiffre de pression que les hommes les plus forts. Marie Michel cessait donc d'être une hystérique menteuse et Cauvin repassa peu après devant les jurés de Lyon, qui l'acquittèrent.

Mais tous les innocents condamnés à la suite d'une erreur d'expert n'ont pas, il s'en faut, la chance qu'eut Cauvin de voir un grand savant, stimulé par les cris de la foule, démolir pied-à-pied, les conclusions de ses confrères. L'émotion publique agissante peut même avoir un but nettement contraire et s'opposer, par ses clameurs, à une contre expertise qui risquerait de faire éclater l'innocence d'un condamné dont l'attitude au procès ne lui aura pas été sympathique.

C'est ce qui survint, en 1896, au malheureux Pacotte jeune commis boucher de Dijon, accusé d'avoir sauvagement égorgé, à Ruffey, en Côte-d'Or, la veuve Méot et ses deux enfants. Le domestique des victimes, nommé Redou, grièvement blessé par l'assassin, désigna formellement Alfred Pacotte.

Or Pacotte n'avait pas d'alibi : il s'était absenté de Dijon la nuit du crime, pour aller braconner en bicyclette, affirmait-il. Les jurés n'admirent pas cette explication et le condamnèrent à mort avec sérénité après avoir entendu le docteur Guérard venir affirmer à la barre :

— La jeune Anaïs, une des victimes, portait à la joue droite une éraflure s'étendant sur une largeur de 22 millimètres, dimension exacte du pouce gauche de Pacotte.

Tout l'opinion était montée contre le boucher, nul n'osa exiger un contrôle immédiat des affirmations du médecin, pas même son défenseur. Mais un jeune stagiaire du barreau de Dijon M^e Alfred Boullier, qui avait assisté au procès en simple spectateur, avait été frappé par la grande précision de l'expert :

— Tiens, se répétait le jeune maître, et si le médecin avait mal pris les mesures du pouce gauche, et si Pacotte n'était pas gaucher ?

Peu à peu convaincu de l'erreur, M^e Boullier décida de

se dévouer à la cause du « Troppman dijonnais » dont il alla solliciter la grâce lui-même, à l'Élysée, en exposant ses doutes. Allant voir Pacotte au dépôt de l'île de Ré, le stagiaire acquit la certitude que le condamné n'était pas gaucher et que son pouce gauche n'était large que de 14 millimètres, constatations dont il obtint l'affirmation écrite et signée de tous les gardiens du dépôt des forçats.

Puis en reconstituant l'enquête judiciaire bâclée par le juge, M^e Boullier découvrit seize autres preuves de la non culpabilité de Pacotte qui n'avait pas un instant cessé de protester contre sa condamnation. Malheureusement, l'opinion bourguignonne contrecarra longtemps les projets du jeune avocat et, quand elle se calma, il était trop tard pour plaider utilement révision. Le 9 novembre 1908, alors que le Garde des Sceaux, ébranlé, allait donner l'ordre de retour du condamné, Alfred Pacotte mourait en Guyane, épuisé par le climat.

Des toxicologues aux psychiatres

Passons maintenant, pour en finir avec les faillites de la médecine légale devant les Tribunaux, à des experts dont les conclusions sont rigoureusement définitives aux yeux du juge : les toxicologues ; et enfin à d'autres experts médicaux dont les travaux commencent à peine à être pris au sérieux : les psychiatres.

À notre époque, les drames du poison semblent revenus de mode. Le cinéma nous montre actuellement une fausse madame Lafarge condamnée impitoyablement sur la disposition accablante d'un faux docteur Orfila :



Le prof^r Balthazard est lui aussi, un maître de l'expertise criminelle.



Quand le moindre doute demeure, le professeur Kohn-Abrest recommence toutes ses expériences.

— Il y a de l'arsenic, dans le corps de Lafarge ! s'est écrié le savant.

S'il l'a affirmé, c'est qu'il en avait alors effectivement trouvé dans ses éprouvettes. L'histoire judiciaire nous apprend, en effet, que le docteur Orfila est toujours accouru mettre sa science au service des inculpés accusés d'empoisonnement sans qu'il existe contre eux de preuves de laboratoire formelles ; à Rouen notamment, le 14 mars 1828 ; à Chambéry, le 13 janvier 1842, il n'a pas hésité à venir arracher des accusés aux griffes de confrères dont la chimie en prenait à son aise avec les viscères des victimes.

À l'heure où ces lignes paraîtront, les experts toxicologues belges se seront affrontés au procès de Marie Becker. A Saint-Omer, passera bientôt aux assises le pharmacien Macqueron, qui empoisonna sa fiancée. Enfin nous avons eu, l'an dernier, la mystérieuse affaire Fauveau. Nous avons pu entendre à la barre, un grand, un très grand et très honnête expert : le professeur Kohn-Abrest, premier témoin cité par l'accusation :

— Je ne parle que de ce que j'ai constaté, je ne dis que ce que je sais, déclara tout de suite ce prince des toxicologues, et j'affirme sous serment que le sachet de papier qui a contenu la fameuse poudre bleue envoyée par Roger Fauveau à sa femme ne m'a pas révélé la moindre parcelle de poison, mais simplement des grains impondérables de bleu de méthylène...

C'était explicitement déclarer qu'une substitution de poudre avait été opérée en Limousin. Toutes les dépositions qui devaient suivre jusqu'à l'abandon de l'accusation, vinrent d'ailleurs en confirmation du rapport de l'expert. Fauveau fut acquitté à l'unanimité.

Nous savons que quand le moindre doute demeure sur le résultat de ses travaux, M. Kohn-Abrest recommence toutes ses analyses. Nous lui connaissons des échecs, nous ne lui connaissons pas une seule erreur. Il n'en a pas toujours, hélas ! été de même avant lui. Il est hors de doute que notre compatriote Louis Mazières, dont la justice belge vient de refuser le pourvoi en révision, a été victime de la pseudo-science d'un expert-chimiste de Gand. Il est hors de doute que le pharmacien Danval, mort récemment après avoir passé au bagne une longue partie de sa vie, n'avait pas empoisonné sa femme avec de l'arsenic. Du rapport des experts Brouardel et Ogier, établi en 1905, il est résulté que Mme Danval avait succombé à l'ingestion accidentelle de matières arsenicales provenant de sources inconnues en 1878..., en l'occurrence les émanations des rideaux verts de sa chambre de malade.

Qu'on ne sourie point. La preuve a été faite, en 1896, devant la Cour d'appel d'Amiens, d'une aussi incroyable possibilité d'empoisonnement. Le 10 avril 1887, le sieur Delacroix, âgé de trente-trois ans, et son beau-frère, le sieur Malaunay (Seine-Inférieure) dans une maison qu'ils habitaient en commun avec Pauline Druaux, née Delacroix, leur femme et sœur. La veille, les deux hommes avaient été vus en parfaite santé ! À l'autopsie, les médecins légistes chargés de l'opération n'hésitèrent pas à déclarer qu'on se trouvait en présence d'un double empoisonnement, sans pouvoir toutefois en déterminer l'agent toxique.

Après la condamnation aux travaux forcés de la femme Druaux, la maison des époux fut louée à d'autres locataires qui succombèrent successivement à des accidents rappelant étrangement le décès de Druaux et de Delacroix. On fut alors amené à penser que les émanations délétères d'un four à chaux, voisin de l'habitation, pouvaient avoir provoqué ces diverses asphyxies. Les docteurs Brouardel et Ogier se livrèrent à des constatations techniques sur les lieux et leur conclusion fut terriblement nette :

— Asphyxie par l'oxyde de carbone émané du four à chaux, pour toutes les victimes !

On s'empressa de gracier la femme Druaux, en avril 1893, et de la réhabiliter, en 1896.

Nous avons assisté aux duels entre psychiatres, à toutes les grandes audiences criminelles de ces dernières années : Gorguloff était-il fou ? Et Gabriel Soclay ? Et Michel Henriot ? Et Hyacinthe Danse ? Fallait-il les guillotiner comme Spada, Sasia, Moïse ? Ou les interner avec Theuriet, le tueur de la route bleue, et Cornuel, le rescapé sanglant du fortin de la Flèche ? Notre rôle se bornera à avoir simplement souligné cette incohérence totale entre les médecins-psychiatres, experts en perpétuelle faillite.

Mais ceux-là ne sont pas les seuls, ni les derniers. Et nous démasquerons la semaine prochaine des auxiliaires de la Justice bien autrement redoutables pour l'innocent accusé que les imprudents experts que nous venons de voir dans leur rôle de *Juge unique*.

Emmanuel CAR.

La semaine prochaine :

Du laboratoire des empreintes à l'officine aux lettres anonymes

DETECTIVE

Directeur : MARIUS LARIQUE



WEIDMANN nous dit :

"JE NE MENS PAS ; JE N'AI
PLUS A MENTIR. JE SAIS CE
QUI M'ATTEND : LA MORT".

Lire, en pages 4, 5 et 6, les
curieuses déclarations faites par
le Tueur à notre collaborateur
ROBERT DANGER